

# LES INDES GALANTES

OPÉRA-BALLET de Jean-Philippe Rameau

Conservatoire à Rayonnement  
Départemental

Alpes de Haute-Provence

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ

2020





## **L'Edito de la Présidente,**

Je ne peux écrire ce dernier édito de mon mandat, sans aborder les multiples difficultés que nous avons rencontrées suite à la crise sanitaire de la COVID 19.

Je tiens à vous saluer toutes et tous, professeur.e.s, directeurs, directrice, agents administratifs, d'entretien, pour tout le travail accompli et les trésors d'ingéniosités dont vous avez fait preuve. Bravo pour votre patience et merci pour votre mobilisation qui a aidé certaines et certains à garder le moral.

Concernant la poursuite de l'enseignement des cours de musique, danse, théâtre, chant, nous avons dû faire face à des incohérences et à des injustices de traitements.

De nombreuses actions et interventions ont été faites auprès des divers services de l'Etat pour que la Culture et son enseignement, considérés comme non essentiels, soient vus comme indispensables.

Les programmations et spectacles ont été annulés.

Les Indes Galantes (notre couverture), dont le travail intense de mise en scène et de préparation a duré 2 ans, n'ont pu être jouées, au grand désespoir des professeurs et des élèves.

Malgré tout cela, le Conservatoire a été présent et a continué de délivrer ses cours à distance. Le personnel était en télé travail. Le comité syndical s'est réuni régulièrement en visio.

Vingt mille euros ont été dépensés pour assurer la sécurité sanitaire.

Le conservatoire a été solidaire, aussi, et a offert des centaines de masques aux médecins et à l'hôpital qui n'en avaient pas au début du premier confinement, lorsqu'ils n'étaient pas obligatoires. Ces masques, en parfait état, étaient issus du stock entreposé depuis l'épisode grippe H1N1.

Le partenariat avec les 13 écoles de musiques du département, permettant de faire vivre un enseignement artistique de qualité dans les villages éloignés des centres urbains, s'est renforcé et a donné de beaux moments de solidarité et de partages.

La présence, l'adaptabilité, l'écoute et le travail de chacune et chacun d'entre nous a permis de maintenir le nombre d'inscrits à la rentrée 2020.

En 2017 nous avons modifié, et augmenté à 10, le nombre de catégories, en lien avec les quotients familiaux de la CAF, afin que l'accès au Conservatoire puisse être possible à des enfants plus éloignés de ces lieux d'enseignement culturel.

En 2020 nous avons lissé les tarifs des inscriptions. À partir de septembre 2021 les élèves du département habitant hors Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) et hors Provence Alpes Agglomération (P2A) bénéficieront des mêmes niveaux de tarification.

C'est une décision politique forte, votée à l'unanimité, qui reflète bien la mission de service public du Conservatoire et je profite de cet espace d'expression pour remercier les élu.e.s du comité syndical ainsi que le président de DLVA et la présidente de P2A pour avoir acté cette mesure, plus juste pour l'ensemble des élèves.

Avant de conclure je souhaite remercier l'ensemble de nos partenaires financiers Durance Luberon Verdon agglomération, Provence Alpes agglomération, Conseil départemental, l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles et Direction départementale de la Cohésion sociale, la région Sud PACA, la Caisse d'allocations familiales sans qui cet établissement, avec ses valeurs, ne pourrait exister et bien sûr l'ensemble de nos partenaires de cœur, les parents qui s'investissent dans cette aventure culturelle, les élèves, assidus, le personnel enseignant et administratif, toute cette belle famille qui peut donner sans compter.

Ce rapport d'activité est, comme chaque année, extrêmement bien écrit et très digeste. Il relate l'énorme travail accompli malgré les restrictions budgétaires imposées par un audit et montre combien il est important de maintenir ce service public.

Très belle lecture, bonne continuation et encore un immense merci à toutes et tous.

***Brigitte Reynaud***

# SOMMAIRE



<b>Les contrôles relatifs au fonctionnement du conservatoire</b>	
Audit diligenté par le Conseil départemental en 2016 .....	3
Inspection du Ministère de la Culture et de la Communication en 2015 .....	5
<b>Chapitre I – L’activité pédagogique et artistique</b>	
I – Le bilan de la rentrée 2020 .....	7
II – Le bilan pédagogique .....	12
III – Le Conservatoire dans son territoire .....	15
<b>Chapitre II – Les instances représentatives</b>	
I – Le Comité syndical .....	21
II – Le Conseil d’établissement .....	22
III – Le Comité technique .....	23
IV – Le Comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail .....	23
<b>Chapitre III – Le budget</b>	
I – Les dépenses .....	25
II – Les recettes .....	31
III – La comptabilité analytique .....	38
<b>Chapitre IV – Le fonctionnement des services</b>	
I – Le service support .....	41
II – Le service accueil .....	49
III – Le service communication .....	50
IV – La parthothèque .....	53
<b>Les annexes</b>	
Annexe 1 – Plan de continuité d’activité .....	57
Annexe 2 – Plan de reprise d’activité juin et septembre 2020 .....	61
Annexe 3 – Tableau des délibérations .....	77
Annexe 4 – Tableau des cadres d’emplois .....	79
<b>Revue de presse</b> .....	81



# AUDIT du Conservatoire

Les financeurs du Syndicat mixte ont souhaité la mise en œuvre d'une mission d'audit portant sur la gestion de l'établissement, confiée au service du contrôle de gestion du Conseil départemental. Cette analyse a porté sur trois volets :

- les modalités de financement par les collectivités
- la politique d'inscription et les tarifs appliqués
- l'organisation de l'enseignement et des services administratifs répartis sur les deux pôles géographiques de Digne-les-Bains et Manosque

La mission d'audit a démarré le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et s'est achevée le 30 mars 2016.

Une restitution des recommandations de l'audit a été réalisée lors d'une réunion, le 17 novembre 2016, aux Présidents des collectivités, membres statutaires du Conservatoire, et le 9 janvier 2017 aux élus du Comité syndical. Afin de maintenir la pérennité de l'établissement, la mise en œuvre d'un plan d'actions d'ici 2020 a été validé par les Présidents. Les trois volets de recommandations se déclinent sur les champs suivants :

## **1. Développer les recettes**

- 1.1. Mise en œuvre d'une comptabilité analytique
- 1.2. Proposition d'une tarification plus juste augmentant les recettes
- 1.3. Développement de l'activité

## **2. Réduire les dépenses**

- 2.1 Conserver un label départemental
- 2.2 Poursuivre l'adaptation de l'effectif pédagogique
- 2.3 Redimensionner l'effectif administratif
- 2.4 Maîtriser les dépenses de programmation artistique et de jurys

## **3. Revoir la contribution du Département et des deux Agglomérations**

2020 état l'année de fin de la mise en œuvre des préconisations. Le bilan définitif de l'audit a été présenté en comité syndical du 15 février 2021 faisant ressortir les éléments suivants :

- 68 % des actions réalisées
- 6 % des actions en cours de réalisation
- 26 % des actions non réalisables.



# Rapport d'évaluation du Ministère de la culture et de la communication

Le Ministère a renouvelé le classement de l'établissement par arrêté du 25 août 2016 pour une période de 7 ans à compter du 13 octobre 2015.

Le rapport d'évaluation souligne l'effort particulier réalisé par le conservatoire depuis 2009, année de la précédente inspection. Un ensemble d'éléments favorables a été indiqué. Pour autant, il reste des points fragiles qui doivent être améliorés. Les préconisations du Ministère ont été listées sous forme de 24 actions. Le projet d'établissement 2017-2020 prend en compte ces préconisations dans la limite du cadre financier fixé par les contributeurs statutaires. Le tableau ci-dessous indique l'état d'avancement par année. Les actions en cours ou non réalisées feront l'objet d'un état d'avancement annuel jusqu'en 2021.

ACTION	Intitulé	2017	2018	2019	2020
	DANSE				
<b>TRAVAILLER SUR LES CYCLES</b>					
1.1	Augmenter les effectifs danse				
1.2	Garantir une offre de cycle spécialisé en conventionnant avec un établissement				
1.3	Travailler à développer un 3ème cycle amateur				
<b>REEQUILIBRER L'OFFRE DE FORMATION SUR DIGNES LES BAINS</b>					
2.1	Rééquilibrage de l'offre de formation sur Digne les Bains				
2.2	Création de classes à horaire aménagé musicales à Digne-les-Bains				
<b>DEVELOPPER LA CULTURE CHOREGRAPHIQUE ET INSCRIPTION DANS LE CURSUS</b>					
3.1	Fonds documentaire				
3.2	Culture chorégraphique				
3.3	Inscription dans le cursus				
<b>DEVELOPPER LA CULTURE MUSICALE</b>					
4.1	Formation musicale du danseur				
4.2	Accompagnement musical				
<b>DEVELOPPER LES PARTENARIATS</b>					
5.1	Avec des structures d'enseignement (conservatoires, associations)				
5.2	Avec des établissements scolaires				
5.3	Avec des artistes				
5.4	Avec des structures de diffusion				
<b>CRÉER UNE MISSION DE COORDINATION DANSE</b>					
<b>LOCAUX</b>					
7.1	Studio danse de 100 m2 minimum en cas de nouveau bâtiment				
<b>MUSIQUE</b>					
<b>DEVELOPPER LES PRATIQUES COLLECTIVES</b>					
8.1	Conforter et valoriser les pratiques collectives vocales				
8.2	Conforter et valoriser les pratiques collectives instrumentales				
<b>DEVELOPPER ET DIVERSIFIER L'OFFRE EN MUSIQUE ACTUELLE</b>					
9.1	Le jazz et les musiques actuelles				
9.2	Les partenariats en jazz et musiques actuelles				
<b>Développer la transversalité à tous les niveaux : pluridisciplinaire, pluri-esthétique</b>					
10.1	La petite enfance				
10.2	Les classes uniques				
10.3	La place de l'oralité				
<b>Favoriser les projets innovants, le croisement des publics</b>					
11.1	Orchestre de quartier (croisement des publics)				
11.2	Rencontres chorales (croisement des publics)				
11.3	Pédagogie de groupe (projets innovants)				
<b>Prendre appui sur les nouvelles technologies pour revisiter les approches pédagogiques</b>					
<b>Développer des modes d'apprentissage instrumental plus collectifs</b>					
13.1	Stage d'ensembles				
<b>Mise en œuvre d'une tarification sociale</b>					
	Réalisé				
	En cours de réalisation				
	Non réalisé				





# Chapitre I

## L'activité pédagogique et artistique

### I – Bilan de rentrée 2020

La pandémie qui sévit depuis mars 2020 laissait présager un recul du nombre d'inscriptions. Il était envisagé en effet que les familles, par prudence, limiteraient le nombre d'activités réalisées par leurs enfants. Ce recul des inscriptions est effectif mais reste limité.

Cette situation n'est pas identique pour toutes les écoles de musique et danse du département. Si certaines ont vu leurs effectifs se maintenir, d'autres se sont retrouvées dans de grandes difficultés ; remettant parfois en cause leur existence même.

Depuis l'an dernier, les élèves issus des aménagements horaires – orchestres de quartier et à l'école sont comptabilisés. Ces classes ont été élaborées en partenariat avec l'Education nationale. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de partenariats avec la Politique de la ville de l'Etat, de Provence-Alpes agglomération et de Durance Luberon Verdon agglomération.

De ce fait, ces élèves sont enregistrés au même titre que ceux inscrits en initiation.

Inscriptions au 31 décembre 2020 (élèves « physique ») :

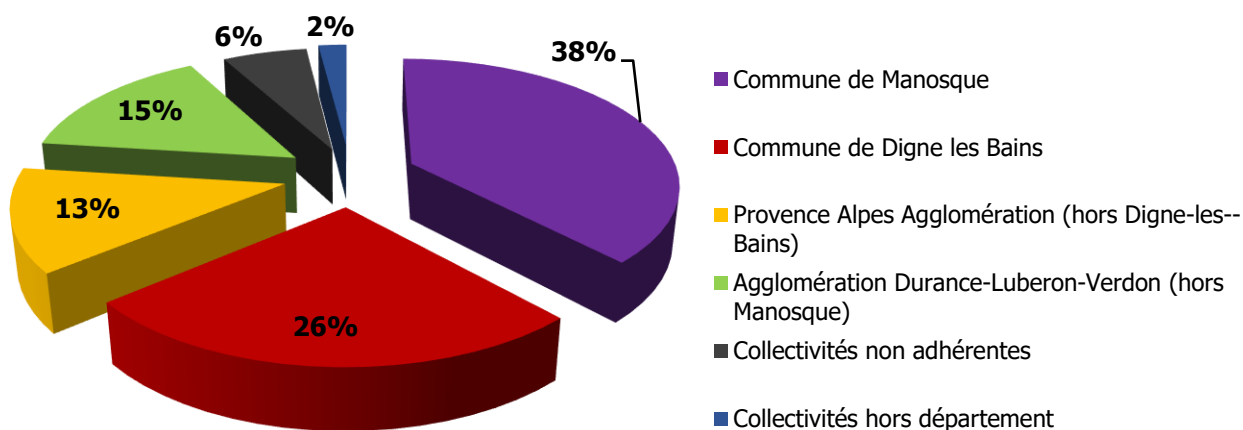
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Antenne de Digne-les-Bains	416	414	405	405	387	386	399	396	394	367
Antenne de Manosque	470	479	450	474	480	508	499	524	545	513
	886	893	855	869	867	894	898	920	939	880

Soit un total d'élèves/cours[1] de :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Musique	589	601	620	634	573	568	622	653	586	588
Petite enfance musique	62	70	70	71	55	65	69	74	81	65
Jazz & musiques actuelles	67	72	62	91	76	82	110	104	108	104
Danse	265	271	239	241	207	192	192	155	152	118
Art dramatique	64	50	50	51	72	64	59	64	70	66
CHAM					27	38	63	60	51	51
Orchestres de quartier										52
	1 047	1 064	1 041	1 088	1 010	1 009	1 115	1 110	1 048	1 044

	2017	2018	2019	2020
Orchestres de quartier	35	35	56	52
Initiation en danse			90	94

## Origine géographique des élèves



Les habitants des deux villes « sièges » du conservatoire sont les principaux utilisateurs de ce service. Les élèves habitants hors des territoires adhérents au Syndicat mixte ont des droits d'inscription majorés de 50%. Une offre alternative existe grâce aux écoles de musique, danse et théâtre du réseau départemental ; réseau soutenu pédagogiquement par le conservatoire via le *Schéma d'aide à l'enseignement artistique* du Conseil départemental.

### Les effectifs

L'augmentation régulière des effectifs du conservatoire au cours des dix dernières années a été freinée par la pandémie lors des inscriptions de septembre 2020.

Cette augmentation régulière est principalement due à la qualité de l'action conduite par l'équipe pédagogique et administrative du conservatoire (actions en milieu scolaire, diffusion artistique, implication dans la vie artistique et culturelle du Département et des deux agglomérations...).

Parallèlement, différentes mesures ont été prises afin d'adapter les temps des enseignants aux effectifs du conservatoire. Les remplacements de tous les professeurs partant à la retraite ont été redimensionnés sur les effectifs. De ce fait certaines disciplines ont vu leur temps d'enseignement baisser.

Quelques exemples :

	Temps en 2016	Temps en 2020
• Trompette :	16h	12h
• Contrebasse :	16h	12h
• Saxophone :	16h	14h
• Flûte traversière	35h	28h30

Ces temps d'enseignement ont ponctuellement été ré-augmentés lorsqu'il y avait une forte demande (contrebasse, trompette, saxophone).

Le temps de cours en initiation pour les classes très demandées a été réduit à 20 minutes. Davantage d'inscriptions ont ainsi été faites.

### Les actions en milieu scolaire

Par ailleurs et afin de développer les actions éducatives et culturelles, le conservatoire mène depuis deux ans un partenariat avec l'Education nationale via les aménagements d'horaires en danse.

En effet, le conservatoire organisait depuis de nombreuses années des interventions en milieu scolaire, sous forme d'initiations ponctuelles ou annuelles. Depuis 2018, un changement de stratégie a été fait. Il a été souhaité d'éviter le « saupoudrage » au profit d'actions pérennes. Certaines actions s'inscrivent dans le cadre de

partenariats avec la Politique de la ville de Manosque. Des subventions croisées (agglomérations, Etat, Caisse d'Allocations Familiales, conservatoire) permettent de financer ces actions. Ces initiations s'apparentent à celles effectuées au sein du conservatoire. Il est attendu qu'une partie des élèves inscrits dans ce dispositif poursuivent leurs études artistiques soit dans le cadre des CHAM, soit au sein du conservatoire.

Soit :

- Digne-les-Bains : 34 élèves Ecole des Ferréols
- Manosque : 25 élèves Ecole des Plantiers
- 35 élèves Ecole des Tilleuls

Ces actions devaient être menées sur l'ensemble de l'année scolaire 2019-2020. Hélas, elles n'ont pu être poursuivies en raison de la pandémie de covid-19 dès le 14 mars 2020.

Elles ont de nouveau été arrêtées lors du confinement de novembre 2020 puis, ont été reprises avec un protocole sanitaire strict dès décembre 2020.

Enfin, une classe à horaires aménagés a été créée sur l'antenne de Digne les Bains. Cette CHAM s'inscrit dans l'esprit de la démocratisation de l'enseignement artistique. Elle compte actuellement 24 élèves qui viennent renforcer les effectifs du site.

### La danse

Pour de multiples raisons évoquées lors des précédents bilans, la danse reste encore le point fragile des effectifs du conservatoire.

Depuis l'an dernier, des mouvements de personnels ainsi que la mise en place de nouvelles actions éducatives en lien avec l'Education nationale ont été faits. Il est attendu que ce dispositif augmente peu à peu les effectifs en danse du conservatoire.

### Le théâtre

Depuis 10 ans, les effectifs en théâtre sont trop importants au regard du nombre d'heures d'enseignement. Selon les textes du Ministère de la Culture, pour 16h, seuls 32 élèves devraient être inscrits.

## Evolution des effectifs par classe

	2016		2019	
	Total	Temps d'ens.	TOTAL	Temps d'ens.
Chant	30	20h	29	20h
Flûte traversière	44	35h	57	28h30
Hautbois	11	8h	14	8h
Clarinette	36	20h	35	20h
Basson/Ecriture	2	1h	15	8h
Saxophone	23	16h	32	12h
Trompette	10	16h	28	12h
Trombone	9	7h	17	7h
Batterie/Percussions	31	20h	39	20h
Accordéon	25	16h	31	16h
Piano	115	60h	113	60h
Guitare-ensemble	55	40h	72	40h
Flûte à bec	22	20h	32	20h
Clavecin	23	16h	30	16h
Galoubet-tambourin.	5	4h	9	4h
Musiques traditionnelles	19	10h	21	10h
Violon	59	36h	70	36h
Alto-ensemble	18	20h	24	20h
Violoncelle	29	20h	29	20h
Contrebasse	25	16h	25	12h
Jazz/musiques actuelles	97	31h30	136	36h

Théâtre	76	16h	79	16h
Danse	208	64h	152	49h

2020			
Digne-les-Bains	Manosque	TOTAL	Temps d'ens.
15	13	29	20h
17	31	48	28h30
3	9	12	8h
22	15	37	20h
2	13	15	7h40
12	15	27	14h
7	11	18	12h
5	10	15	7h
14	18	32	20h
12	14	26	16h
54	53	107	60h
17	40	57	32h
3	37	40	20h
5	23	28	16h
0	7	7	4h
6	4	10	10h
27	28	55	36h
2	13	15	20h
8	19	27	18h
11	12	23	12h
98	53	151	39h30

32	34	66	16h
45	73	118	49h

## Détail des inscriptions par catégorie professionnelle

Plus de la moitié des familles inscrites appartiennent à des catégories socioéconomiques dites « moyennes » ou « supérieures ». Certaines professions sont particulièrement représentées (enseignants, ingénieurs...). Un important travail de démocratisation de l'enseignement artistique a été engagé ces dernières années (ateliers périscolaires, interventions en milieu scolaire, orchestres de quartiers, CHAM sur Digne les Bains). Par ailleurs, les catégories à faible revenu commencent à être mieux représentées grâce à l'application du quotient familial depuis 2017.

Le tableau ci-dessous intègre les professions des deux parents de l'élève.

Catégories professionnelles	2013	2016	2017	2018	2019	2020
Agriculteurs	28	23	19	38	21	20
Artisans	72	50	50	51	60	53
Commerçants & assimilés	47	38	41	24	52	49
Chefs d'entreprise de +10 salariés	10	12	11	8	12	13
Professions libérales	70	60	76	56	106	94
Cadres de la fonction publique	27	48	49	37	53	48
Professeurs & assimilés	107	223	242	145	226	251
Profession information-art-spectacle	16	22	26	16	28	27
Cadre administratif & commercial d'entreprise	35	43	46	29	53	54
Ingénieur & cadre technique d'entreprise	44	93	124	116	183	180
Clergé, religieux	0	8	8	2	1	3
Profession intermédiaire santé & travail social	99	110	79	41	59	68
Profession intermédiaire fonction publique	2	6	10	9	11	8
Profession intermédiaire administrative & commerciale	2	23	22	22	35	28
Techniciens	37	32	34	32	42	46
Employés civils & agents fonction publique	10	70	76	60	94	70
Contremaîtres, agent de maîtrise	45	1	2	3	2	1
Policiers et militaires	67	10	10	9	13	11
Employés administratifs d'entreprises	7	32	27	19	28	25
Employés de commerce	35	13	22	29	28	21
Personnels des services directs aux particuliers	21	11	10	16	17	13
Ouvriers qualifiés	49	33	23	34	20	17
Ouvriers non qualifiés	2	2	1	3	5	8
Retraités agricoles exploitants	11	0	0	2	0	0
Retraités artisans, commerciaux & chefs d'entreprise	0	2	14	9	3	3
Retraités cadres & professions intermédiaires	10	16	14	10	6	13
Retraités employés & ouvriers	12	19	32	13	20	16
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	6	0	1	4	5	
Personnes sans activité professionnelle	0	0	0	31	216	178

## Evolution du nombre d'inscriptions par tranches du quotient familial

Les catégories à faibles revenus commencent à être mieux représentées. Un important travail de démocratisation de l'enseignement artistique a été engagé ces dernières années (ateliers périscolaires, interventions en milieu scolaire, orchestres de quartier). Ce travail sera poursuivi avec notamment, la mise en place du projet « Au chœur des Plantiers » sur Manosque et de CHAM sur Digne-les-Bains. A terme (3-4 ans), près de 90 élèves sont attendus dans ces nouveaux dispositifs.

### 1. 2010 – 2013 - Répartition par revenu fiscal de référence (RFR) :

Nombre d'inscrits par RFR	2010		2013	
RFR à partir de 24 012€	428	60%	419	59%
RFR de 16 007€ à 24 011€	72	11%	75	12%
RFR de 12 806€ à 16 006€	65	9%	43	7%
RFR de 9 605€ à 12 805€	61	9%	59	9%
RFR de moins de 9 605€	81	11%	89	13%

Puis :

### 2. 2017 – 2020 - Répartition par quotients familiaux (QF) :

Nombre d'inscrits par QF	2017		2020	
QF à partir de 2 500	193	27%	201	28%
QF de 2 000 à 2499	61	9%	54	7%
QF de 1 660 à 1 999	68	9%	65	9%
QF de 1 420 à 1659	53	7%	68	9%
QF de 1 220 à 1419	53	7%	48	7%
QF de 1 050 à 1 219	53	7%	48	7%
QF de 850 à 1 049	67	9%	60	8%
QF de 620 à 850	68	9%	58	8%
QF de 400 à 619	55	8%	49	7%
QF de -399	56	8%	77	10%

Il y a dix ans, il était déjà constaté une certaine diversification de la fréquentation du public au conservatoire ; diversification proche des moyennes françaises. Pour autant, près de la moitié des familles inscrites appartient à des catégories socioéconomiques dites « moyennes » ou « supérieures » (chefs d'entreprises, cadres A de la Fonction publique, ingénieurs, enseignants, professions libérales...). Les catégories à faibles revenus restent sous-représentées.

Cette constatation faite, le conservatoire durant ces dernières années a multiplié les actions et les aménagements tarifaires afin de démocratiser l'enseignement artistique ; avec notamment :

- Le développement de la CHAM de Manosque ;
- La création de la CHAM de Digne-les-Bains ;
- Les nombreuses initiations en danse en milieu scolaire ;
- La participation active aux actions liées aux rythmes scolaires dès 2014 (orchestre à l'école, initiation en danse, chant choral...) ;
- Les actions menées dans le cadre de la Politique de la ville :
  - Orchestre de quartier à Digne-les-Bains – depuis 2016 ;
  - Orchestre à l'école à Manosque – depuis 2018 ;
  - Initiation à la danse à Digne-les-Bains et Manosque – depuis 2018 ;
  - Initiation au théâtre à Manosque – depuis 2018.
- La création à venir d'une CHAD (classe à horaires aménagés en danse) à Manosque.

Mais aussi :

- La modification de la tarification des droits d'inscription avec la prise en compte dès 2017 des quotients familiaux de la CAF. Il est rappelé que tous les conservatoires de France n'appliquent pas systématiquement ces quotients familiaux et que l'échelonnement tarifaire appliqué par le conservatoire offre un large éventail de tarifs pour les familles, allant de 125€ à 455€ pour une même activité en tenant compte des quotients.

## II – Bilan pédagogique

Le projet d'établissement 2017 – 2021 prend en compte les préconisations de réduction des dépenses et la recherche de nouvelles recettes formulées par l'audit réalisé par les services du Conseil départemental en 2016. Certaines, inapplicables sans la perte à terme du label « conservatoire à rayonnement départemental » du Ministère, ne pourront être prises en compte. Le projet d'établissement reprend également les préconisations du Ministère dont le suivi annuel fait l'objet d'une présentation synthétique en page 5 du rapport d'activité. Il a été présenté en Comité syndical du 29 janvier 2018.

### Les Classes à Horaires Aménagés Musicales (CHAM)

1. **Collège du Mont d'Or de Manosque** accueille actuellement quatre classes musicales à horaires aménagés ; soit 31 élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Ces classes fonctionnent à présent de manière très satisfaisante ; tant en termes d'organisation que de projet pédagogique. L'entente avec les professeurs de l'Education nationale est très fructueuse.

Evolution des effectifs	
2009/2010	20
2010/2011	30
2011/2012	46
2012/2013	24
2013/2014	28
2014/2015	26
2015/2016	27
2016/2017	38
2017/2018	37
2018/2019	35
2019/2020	33
2020/2021	31

Discipline	Temps hebdomadaire
Chant choral	4 h
Formation musicale	6 h
Flûte traversière	1 h 30
Saxophone	30 mn
Guitare	40 mn
Trombone	30 mn
Violoncelle	30 mn
Piano	2 h
Batterie - percussions	30 mn
Accordéon	30 mn
Violon	30 mn
Alto	30 mn
	<b>17 h 40</b>

Les élèves du collège du Mont d'Or sont accueillis au Conservatoire dans leur cadre scolaire. Cette mise à disposition de personnel fait l'objet d'une convention entre les deux établissements.

Les inscriptions en classe musicale (CHAM) au collège du Mont d'Or de Manosque enregistrent une légère diminution de 2 élèves en 2020.

Coût : 82 172 €

#### 2. Collège Maria-Borrély de Digne les Bains

Le dispositif d'éducation renforcé en musique mis en place en 2019 a permis de préfigurer une CHAM qui à ouvert ses portes officiellement en 2020. Le groupe 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> initialement mis en place a été remplacé par une classe de 6<sup>ème</sup> unique. Cette année, le professeur de musiques actuelles du conservatoire a mené l'atelier 5<sup>ème</sup> – 4<sup>ème</sup>. Un intervenant extérieur est venu l'épauler dans sa tâche en prenant la nouvelle promotion (6<sup>ème</sup>) en transition. La montée en charge progressive doit permettre l'an prochain d'atteindre 3 classes puis 4 en 2022.

La montée en charge progressive de la CHAM conduite avec le collège Borély

2019	2020	2021	2022
6 <sup>ème</sup> – 5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>
	5 <sup>ème</sup> – 4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
		4 <sup>ème</sup> – 3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>
			3 <sup>ème</sup>

Les élèves inscrits dans le dispositif bénéficient de quatre heures d'enseignement musical réparties comme suit :

- le collège dispense l'enseignement obligatoire d'éducation musicale (1h hebdomadaire) et une partie de l'enseignement musical spécifique (1h hebdomadaire).
- le Conservatoire dispense dans ses locaux l'enseignement musical spécifique :  
 1h hebdomadaire d'enseignement vocal et/ou instrumental (groupes de musiques actuelles).  
 1h de formation musicale spécifique aux musiques actuelles.

Implantation des CHAM en collège :

	Au collège	Au conservatoire		Total
6 <sup>ème</sup>	1h éducation musicale*	1h formation musicale	1h atelier instrumental	3h
5 <sup>ème</sup>	1h éducation musicale*	1h formation musicale	1h atelier instrumental	3h
4 <sup>ème</sup>	1h éducation musicale*	1h formation musicale	1h atelier instrumental	3h
3 <sup>ème</sup>	1h éducation musicale*	1h formation musicale	1h atelier instrumental	3h

\*En plus de l'heure normale d'enseignement de la musique au collège

Les élèves peuvent participer dans le cadre du projet pédagogique musical à des répétitions complémentaires et des manifestations musicales programmées hors temps scolaire.

Effectif actuel : total de 23 élèves

- 14 élèves de 4<sup>ème</sup> – 5<sup>ème</sup>

- 9 élèves de 6<sup>ème</sup> avec une prévision d'extension aux élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> en 2021.

Coût : 5 287 €



## Les évaluations départementales de fin de cycle

La fermeture des établissements d'enseignement spécialisé des Alpes de Haute-Provence dès le 16 mars 2020 a contraint le conservatoire à une modification du protocole d'organisation des examens départementaux. Les décisions prises pour l'organisation des évaluations de passage de cycles pour cette année l'ont été dans le respect des règles induites par le classement par l'Etat du conservatoire des Alpes de Haute-Provence, et en tenant compte des avis et préoccupations :

- Des responsables et/ou représentants des écoles du réseau départemental des Alpes de Haute-Provence ;
- Des enseignants et de la direction du conservatoire « Olivier Messiaen » ;
- Des directeurs des conservatoires de la région Sud.

### 1. Cycle 1 – toutes disciplines

L'évaluation de fin de cycle 1 s'est déroulée sous forme de contrôle continu.

Les équipes pédagogiques des établissements membres du réseau départemental ont eu à remplir pour chaque élève présenté une fiche d'évaluation. Ce contrôle continu a pris en compte l'ensemble du parcours de l'élève au cours du cycle et a intégré les participations des élèves aux pratiques d'ensembles, cours de formation musicale pour les musiciens et participations aux différents projets artistiques conduits par les écoles.

La validation du passage au cycle supérieur a été faite par la direction du conservatoire sur présentation de ces fiches d'évaluation.

### 2. Cycles 2 et 3 - Danse et théâtre

L'évaluation des fins de cycles 2 et 3 – pratique en amateur – en danse et théâtre s'est déroulée sous forme de contrôle continu.

Les modalités ont été les mêmes que celles appliquées pour le cycle 1.

### 3. Cycles 2 et 3 (pratique en amateur) - Musique

Les évaluations des fins de cycles 2 et 3 – pratique en amateur – en musique se sont déroulées à la fois :

- Sous forme de contrôle continu.  
Les modalités étaient les mêmes que celles appliquées pour le cycle 1.
- Sur présentation d'une vidéo de l'élève.  
En effet, il a semblé indispensable de valider le brevet (fin de cycle 2) tout comme l'obtention d'un certificat (fin de cycle 3), en s'appuyant sur le visionnage d'une prestation filmée des candidats. Le programme était libre.
- Composition des commissions  
Les commissions étaient constituées du professeur et du responsable pédagogique de l'élève présenté, d'un enseignant au moins du conservatoire de la discipline et de la direction du conservatoire.

## **II – Le Conservatoire dans son territoire**

Le conservatoire poursuit depuis 10 années de multiples collaborations avec les acteurs culturels du département. En effet, il semble essentiel que l'établissement soit présent sur l'ensemble du territoire en conduisant différentes actions artistiques et pédagogiques.

Ainsi, le conservatoire a-t-il des partenariats avec :

- les salles de diffusion :
  - le centre culturel René Char et le Palais des Congrès à Digne-les-Bains
  - le théâtre Jean le Bleu à Manosque
  - le théâtre de Sainte-Tulle
  - les salles des fêtes de Gréoux-les-Bains, d'Oraison et des Mées
- les acteurs culturels :
  - les écoles de musique et de danse du réseau départemental
  - le conservatoire d'Aix-en-Provence
  - la MJC de Manosque
  - la médiathèque intercommunale à Digne les Bains
  - la médiathèque intercommunale à Manosque
- l'Education nationale :
  - organisation d'animations et de projets artistiques en milieu scolaire
  - organisation d'actions de diffusion avec les chorales scolaires
  - partenariats artistiques pour Manosque avec les collèges du Mont d'Or et Jean Giono, le lycée Esclangon, pour Sainte-Tulle le collège Pierre Girardot et pour Forcalquier avec le

Pour autant, l'année scolaire 2020-2021 a été particulièrement contrariée par la pandémie de covid-19. La majorité des partenariats programmés ont tout simplement été annulés en raison des conditions sanitaires.

## La diffusion artistique avec les partenaires culturels départementaux

Le prévisionnel de programmation artistique 2020 a été annulé en raison de la crise sanitaire à partir du 16 mars. Une partie de la préparation des Indes galantes s'est déroulée dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Pour rappel, la programmation

INTITULE	DATE	LIEU	NATURE DES DEPENSES	Coût prévisionnel	REALISE
Formation pédagogie	6-7/04/2020		Francis DUBE	1 000,00	
Stage Quatuor Debussy	06/10/19	CCRC - DIGNE LES BAINS	Master-class Mehdi Krügger		REALISE
	09/04/20		Master Class Quatuor Debussy		
Partenariat Osons jazz	2 - 4/04/2020	LURS	Master class Laurent COQ	2 000,00	
Ateliers annuels	Année	Digne les Bains et Manosque	Culture chorégraphique	1 300,00	REALISE
			Intervenant 1er et 2/02/2020		
			Accompagnements instrumentaux danseurs		
			Danse & théâtre - Ensembles instrumentaux		
Ateliers de MAO	Année	Digne les Bains et Manosque	BS PROD : 17/02/2020	400,00	REALISE
			BS PROD : 13/04/2020	400,00	
			BS PROD : 15/05/2020	400,00	
Médiathèque	Année	DIGNE LES BAINS			
Stage théâtre - Joss Huben	1er et 2 février	MANOSQUE		1 300,00	REALISE
Rencontres départementales piano	16/05/2020	BARCELONNETTE	Rémunération professeurs	2 100,00	
	21/03/2020	MANOSQUE	Master classe Marine Blassel	600,00	
Rencontres départementales cuivres	11/04/2020		Association Nulla Dies Sine Musica quintette	2 500,00	
Rencontres départementales			Flûte, guitare, jazz, cuivre		
			Stage		
Brass Band	19/09/20	DIGNE LES BAINS	Rémunération		
			Frais de déplacement		REALISE
Indes galantes	14 et 29/03/2020	MANOSQUE et DIGNE LES BAINS	Violoniste : répétitions (janvier et février 2020)		REALISE
			Violoniste : répétitions (janvier et février 2020)		REALISE
			Régisseur lumière : interventions 15/02 et préparation des 14/03 29/03		REALISE
			Metteur en scène du 25/01/2020		REALISE
			Chanteur : répétitions		REALISE
			Cie Ainsi danse la vérune - intervention du 15/02/2020		REALISE
			Cie Matières libres : intervention 1/02/2020		REALISE
			Prestation sono et location de matériel		REALISE
Week-end musical	01/04/2020	Manosque Théâtre Jean le Bleu	Jean-François Zygel	600,00	
			PARIS COMBO	1 200,00	
			Delphine Haidan	1 200,00	
Interventions GUID - Preljocaj	01/06/2020	MANOSQUE DIGNE	Interventions	2 000,00	
Projet piano - inter conservatoires	06/06/2020	STE TULLE	Location et transport piano	700,00	
Rencontres chorales	TJLB	MANOSQUE	Partenariat Education nationale	2 000,00	
Portes ouvertes	01/06/2020	DIGNE	Logistique	290,00	
		MANOSQUE	Partenariat MJC de Manosque	400,00	

## Le réseau des écoles de musique du département

Le Conservatoire est associé au suivi du *Schéma d'aide à l'enseignement artistique du Conseil départemental*. Il accompagne ainsi les 13 écoles de musique et de danse – subventionnées par le Département – dans leur fonctionnement et les aide à mieux répondre aux critères de subventionnement.

Il est à préciser que le département compte une quinzaine d'écoles de musique et de danse, la plupart associatives, sises aussi bien dans les villes que les villages. Certaines, très éloignées des centres urbains du département, ne comptent qu'une vingtaine d'élèves mais tentent malgré tout de faire vivre un enseignement artistique sur leur territoire. L'intervention du conservatoire se concentre principalement sur la mise en place et le suivi de ces établissements :

- du projet pédagogique ;
- de cursus adaptés aux missions de ces écoles rurales, tout en respectant le principe d'une formation cohérente (cours d'instruments, de formation musicale et de pratiques collectives) ;
- d'une évaluation interne ou mutualisée des élèves ;
- d'actions pédagogiques à destination du milieu scolaire ;
- d'actions de diffusion (auditions d'élèves, accueil d'artistes,...).

Les écoles concernées : Gréoux-les-Bains, Vallée de l'Ubaye, Forcalquier, Oraison, Reillanne, Annot, Château-Arnoux, Marcoux, Les Mées, Saint-André-les-Alpes, Seyne-les-Alpes, Sisteron et Valensole.

Au sein de ce réseau et tout en respectant la spécificité de ces écoles, le conservatoire a organisé et financé les évaluations de fin de cycles I et II en danse et en musique. Chaque année, des rencontres sont organisées.

Chaque année des rencontres instrumentales avec les écoles sont organisées. Pour l'année 2020, trois rencontres étaient prévues et ont été annulées.

## Les partenariats pédagogiques avec l'Education nationale

### Les rythmes scolaires

Le conservatoire s'est intégré aux actions scolaires organisées par les villes de Manosque, de Digne-les-Bains et du Brusquet.

#### 1. Les ateliers sur le temps d'enseignement scolaire – ATS

Des interventions sur le temps scolaire ont été mises en œuvre pour les écoles primaires sur le territoire des communes de Manosque, Digne-les-Bains et du Brusquet.

*Sensibilisation à la musique et au chant pour les écoles de Digne-les-Bains, du Brusquet et Manosque*

Discipline	Ecole	Période	Nombre d'enfants	Niveau
AEA principal 1 <sup>ère</sup> classe	Les Sièyes à Digne les Bains	21 h sur l'année	50	5-10 ans
	Les Ferréols à Digne les Bains	21 h sur l'année	50	8-10 ans
	Beausoleil à Digne les Bains	28 h sur l'année	50	3-5 ans
	Ecoles Le Brusquet	70 h sur l'année	120	3-10 ans
PEA chant choral	Ecole Saint-Lazare à Manosque	40 heures	50	CM1-CM2

### Indicateurs de réalisation

Les interventions en milieu scolaire ont été interrompues pendant les périodes de confinement du printemps et de l'automne 2020. Malgré la reprise des écoles le 11 mai 2020, les interventions n'ont pas pu reprendre compte tenu du protocole sanitaire mis en œuvre par l'Education nationale.

## 2. Orchestres à l'école et de quartier à Digne-les-Bains

Depuis 5 années, le conservatoire s'est inscrit dans le contrat de ville par une action « orchestre de quartier » mise en œuvre auprès des élèves de l'école du Pigeonnier. Pour l'année 2020, cette classe d'orchestre a été reconduite sous un format différent à la demande des partenaires financiers.

### 1. Orchestre à l'école Joseph Reinach

Un orchestre à l'école a été mis en œuvre en direction de 24 élèves de CE2 de cet établissement et de 9 élèves de l'Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

#### Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'élèves 24 de CE2 et 9 de l'UPE2A
- Temps hebdomadaire 1 heure 30
- Nombre d'enseignants CRD 9
- Démarrage le 7 janvier 2020 et interruption le 16 mars jusqu'à juin 2020.
- Nombre de séances réalisées 8

### 2. Orchestre de Quartier

Pour répondre plus précisément à l'appellation ODQ, il a été décidé d'étudier les moyens, en partenariat avec le Centre communal d'action sociale (CCAS), de favoriser l'accès au projet d'adultes ou d'autres enfants issus exclusivement des quartiers Politique de la ville.

Le second semestre 2020 a accueilli donc ce public. Une réunion de présentation a été organisée fin juin avec les structures accompagnatrices de l'action sociale (ISATIS – accompagnement et insertion ; CADA – accueil des demandeurs d'asile ; Association Gourmandigne...). Elles ont été sollicitées pour faire la publicité de ce projet de rencontrer en amont les personnes intéressées et permettre de mieux prévoir et évaluer l'effectif.

Une collaboration avec Ludirunner (association Dignoise soutenue par la Politique de la ville) a été envisagée pour mettre en situation de jeu cet orchestre dans le cadre du festival du même nom et de donner un concert public d'ouverture de la saison ODQ.

#### Indicateurs de réalisation :

- Nombre de participants 21
- Temps hebdomadaire 1 heure 30
- Nombre d'enseignants CRD 9
- Démarrage le 22 septembre et interruption le 2 novembre 2020.
- Nombre de séances réalisées : 3

- Disciplines proposées pour les orchestres : violon, piano, flûte traversière, trompette, saxophone, flûte à bec, contrebasse, accordéon, percussions.

Compte tenu de la situation de pandémie COVID-19 et de l'interruption des séances, il n'a pas été possible d'organiser des représentations des orchestres.

L'acquisition des instruments a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région qui intervient à hauteur de 60 % du coût hors taxes. L'essentiel des instruments a été acquis en 2019. Pour 2020, il a été procédé à l'acquisition des instruments suivants :

Instruments	Nombre	Reste à charge conservatoire
Saxophone alto	2	652,00 €
Cornet	1	96,00 €
Violons	2	196,00 €
		<b>944,00 €</b>

Le plan de financement prévisionnel de l'action s'élève à 23 976 € et s'établit comme suit :

Financiers	Montant proposé	Montant perçu
Etat - DDCS Politique de la Ville	5 035 €	6 000
Provence Alpes aggro Politique de la Ville	5 035 €	2 000
CAF des Alpes de Haute-Provence	1 918 €	782
Autofinancement	11 988 €	15 194

**23 976 €**

### 3. « Au chœur des Plantiers » – Manosque

L'école élémentaire REP des Plantiers, située sur l'arc Sud des quartiers concernés par le projet actuel de renouvellement urbain, accueille une population presque exclusivement issue des quartiers prioritaires Politique de la Ville. Outre ses difficultés pédagogiques, cette école est confrontée à un investissement scolaire aléatoire de la part des familles.

Comme le montrent diverses actions conduites dans d'autres zones prioritaires, la pratique des arts vivants permet de mettre les élèves en situation de projet puis de production, les amenant à maîtriser différents langages au service d'une intention expressive. Elle concourt également à l'acquisition et à la consolidation des savoirs fondamentaux, leur donnant du sens par la nécessité de les mettre en œuvre au service d'une production commune.

Les équipes enseignantes de l'école et du conservatoire des Alpes de Haute-Provence ont souhaité créer une dynamique autour d'un projet artistique et culturel dense, multiforme, socialement identifiable, fédérateur et valorisant. Y sont convoquées notamment les disciplines musicales (chant choral et orchestre à l'école), théâtrale et chorégraphique.

#### Indicateurs de réalisation :

L'opération « au chœur des Plantiers » a démarré en janvier 2020 et a été interrompu le 16/03/2020 en raison du confinement. Le 11 mai 2020, les préconisations sanitaires de l'Education nationale n'ont pas permis de reprendre l'activité. Les interventions ont redémarré en septembre 2020 avec une interruption le 2 novembre 2020.

Discipline	Jours	Nombre d'enseignants	Temps hebdomadaire	Nombre classes	Nombre élèves
Danse jazz	Lundi matin	1	2 heures	2 classes	42 élèves
Orchestre de quartier	Jeudi après-midi	6	1 heure 30	1 classe	21 élèves
Théâtre	Jeudi après-midi	1	1 heure 30	2 classes	60 élèves

Les disciplines proposées par l'orchestre de quartier : flûte traversière, flûte à bec, saxophone, basson, violon, clavier.

Les instruments nécessaires à l'orchestre ont été acquis en 2019.

Le dossier déposé au titre du Contrat de ville a obtenu les financements suivants :

Partenaires	Subvention sollicitée	Subvention versée
Etat – Direction départementale de la cohésion sociale	4 945	4 000
Durance Luberon Verdon agglomération	4 945	4 500
Caisse d'allocations familiales des Alpes de Haute Provence	1 884	1 270
Autofinancement	11 774	13 778
Montant global de l'action	<b>23 548</b>	<b>23 548</b>



# Chapitre II

## Les instances représentatives

### I – Le Comité syndical

Suite aux élections municipales de 2020, deux nouvelles représentantes des agglomérations ont été désignées pour siéger en Comité syndical.

En 2020, huit élus ont siégé au Comité syndical :

	Collectivité d'origine	Mandat au sein de la collectivité d'origine	Mandat syndicat mixte	Année de désignation
<b>Clotilde BERKI</b>	Conseil départemental	9ème Vice-Présidente déléguée aux musées départementaux	Membre du comité syndical	Novembre 2017
<b>Sandra FAURE</b>	Durance Luberon Verdon agglomération	Vice-Présidente déléguée à la culture	Membre du comité syndical	Juillet 2020
<b>Claude FIAERT</b>	Provence-Alpes agglomération	Vice-Président délégué à la culture et à la communication	2ème Vice-Président du syndicat mixte	Janvier 2016 Juillet 2020
<b>Robert LAURENTI</b>	Durance Luberon Verdon agglomération	Conseiller communautaire	1er Vice-Président du syndicat mixte	Janvier 2016 Juillet 2020
<b>Isabelle MORINEAUD</b>	Conseil départemental	7ème Vice-Présidente déléguée au sport et à la coopération décentralisée	Membre du comité syndical	Novembre 2017
<b>Nathalie PONCE-GASSIER</b>	Conseil départemental	1ère Vice-Présidente déléguée aux collèges, au numérique, à la jeunesse et la langue provençale	Membre du comité syndical	Novembre 2017
<b>Brigitte REYNAUD</b>	Conseil départemental	5ème Vice-Présidente déléguée à la culture, l'insertion et le logement	Présidente du syndicat mixte	Mai 2015
<b>Martine THIEBLEMONT</b>	Provence Alpes agglomération	Conseillère communautaire	Membre du syndicat mixte	Juillet 2020

7 réunions du Comité syndical se sont tenues et ont généré 29 délibérations dont le détail figure en annexe 2 se répartissant de la manière suivante :

Délibérations	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pédagogie	12	9	5	4	9	4	1	5	4	4
Budget	11	17	8	15	13	8	9	8	9	13
Ressources humaines	15	10	6	11	2	5	5	8	4	6
Conventions	4	4	1	0	1	2	1	1	0	2
Divers	15	4	5	4	19	2	8	6	1	4
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>44</b>	<b>25</b>	<b>34</b>	<b>44</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>28</b>	<b>18</b>	<b>29</b>



## II – Le Conseil d'établissement

*Rappel – Le Conseil d'Établissement a un rôle consultatif. C'est une instance de concertation, d'information et de réflexion sur les modalités de fonctionnement du Conservatoire et sur la définition de son projet d'établissement. Il soutient et suit l'action des initiatives de l'établissement tant dans la période de leur élaboration qu'au moment du bilan.*

Pour le syndicat mixte, la Présidente et les deux Vice-présidents siègent en Conseil d'établissement.

Les élus des quatre collèges sont renouvelés tous les deux ans de la façon suivante :

- Pour le personnel enseignant : 3 titulaires – 3 suppléants
- Pour le personnel non enseignant : 1 titulaire – 1 suppléant
- Pour les élèves de Manosque ; 1 titulaire – 1 suppléant
- Pour les élèves de Digne-les-Bains : 1 titulaire – 1 suppléant

Les Présidents des Associations de Parents d'élèves du conservatoire sont membres de droit.

Les représentants sont les suivants :

COLLEGE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Personnel enseignant</b>	Romain MOULLE Boris PAUL Virginie KAEPELIN	Valérie FAROULT
<b>Personnel non enseignant</b>	Marydo SEBBEN	Sylvie SANCHEZ
<b>Elèves de DIGNE LES BAINS</b>	Non pourvu	Non pourvu
<b>Elèves de MANOSQUE</b>	Frédéric IMBEAUX	Non pourvu
<b>Parents d'élèves</b>	Présidente de l'APEC de Manosque Président de l'APEC de Digne-les-Bains	1 membre de l'APEC 1 membre de l'APEC

Le projet d'établissement arrivant à échéance au 31 décembre 2016, un nouveau projet 2017 – 2021 a été élaboré dans le courant de l'année 2017 en partenariat avec l'équipe pédagogique. Il a été validé par le Conseil d'établissement et le Comité syndical.

Le 3<sup>ème</sup> projet d'établissement 2017 – 2021 intègre les éléments suivants :

- les recommandations de l'audit du Conseil départemental diligenté en 2016 ;
- les préconisations du Ministère de la culture émises dans le cadre du renouvellement du classement en 2016.

Le 4<sup>ème</sup> projet d'établissement étant en cours d'élaboration, il n'y a pas eu de conseil d'établissement en 2020.

### III – Le Comité technique

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Conservatoire s'est doté d'un Comité technique. Suite aux élections professionnelles de 2018, les élus sont les suivants :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>COLLECTIVITE</b>	Brigitte REYNAUD, Présidente Robert LAURENTI, 1er Vice-Président Claude FIAERT, 2ème Vice-Président	Isabelle MORINEAUD Sandra FAURE Martine THIEBLEMONT
<b>PERSONNEL</b>	Sylvie SANCHEZ Gaëlle VITUREAU Elisabeth RESTOUX	Marydo SEBBEN Romain MOULLE Philippe MAURICE

Un comité technique réuni le 6 juillet 2020 a débattu des points suivants :

- Adaptation du tableau des cadres d'emplois
- Bilan social 2019
- Adaptation des ratios d'avancement de grade

### IV – Le Comité hygiène, sécurité et conditions de travail – CHS-CT

Les élus désignés suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018 sont les suivants :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>COLLECTIVITE</b>	Brigitte REYNAUD, Présidente Robert LAURENTI, 1er Vice-Président Claude FIAERT, 2ème Vice-Président	Isabelle MORINEAUD Sandra FAURE Martine THIEBLEMONT
<b>PERSONNEL</b>	Sylvie SANCHEZ Gaëlle VITUREAU Elisabeth RESTOUX	Marydo SEBBEN Romain MOULLE Philippe MAURICE

La situation de crise sanitaire rencontrée en 2020 a eu pour conséquence :

- la fermeture de l'établissement pendant 4 mois ½ : du 12 mars au 7 juin 2020 et du 2 novembre au 14 décembre 2020 ;
- le personnel a été placé en télétravail.

Trois CHSCT se sont déroulés les 5 mai, 2 juin et 19 novembre 2020 avec pour ordres du jour les plans de continuité d'activité du printemps et de l'automne 2020, les plans de reprise d'activité en juin et décembre 2020. En annexe 1 figure le plan de continuité d'activité et en annexe 2 le plan de reprise d'activité pour juin et septembre 2020.



# Chapitre III

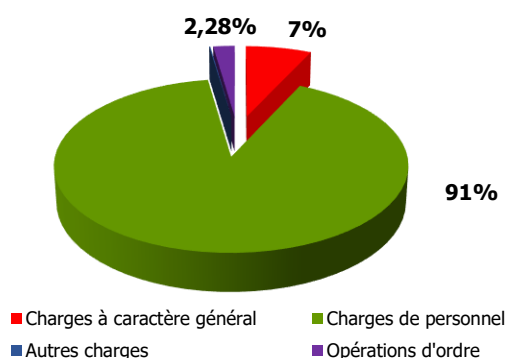
## Le budget

Le Budget primitif pour l'année 2020 s'établit sur les montants suivants :

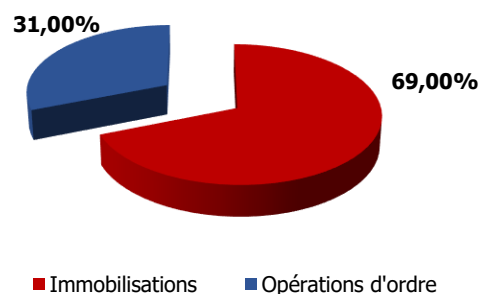
- Section de fonctionnement	2 514 596,01 €
- Section d'investissement	63 846,19 €

### I – Les dépenses

#### 1. Dépenses de fonctionnement



#### 2. Dépenses d'investissement



### Les dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement du compte administratif et du budget primitif 2020 –

Année	Compte administratif		Budget Primitif + DM	
	Consommation	Ecart par rapport à l'année précédente	Voté	Ecart par rapport à l'année précédente
2008	2 068 047			
2009	2 087 626	0,94%	2 527 768	
2010	2 227 154	6,68%	2 616 870	3,52%
2011	2 310 018	3,72%	2 829 195	8,11%
2012	2 415 871	4,58%	2 654 482	-6,17%
2013	2 440 866	1,03%	2 601 665	-1,98%
2014	2 481 779	1,68%	2 629 693	1,07%
2015	2 493 803	0,48%	2 579 737	-1,90%
2016	2 450 761	-1,72%	2 617 332	1,46%
2017	2 452 992	0,09%	2 565 380	-1,98%
2018	2 461 911	0,36%	2 569 778	0,17%
2019	2 457 245	-0,19%	2 544 538	-1%
<b>2020</b>	<b>2 320 980</b>	<b>-5,50%</b>	<b>2 514 596</b>	<b>-1,18%</b>

Le compte administratif 2020 constate une diminution de consommation des crédits de 5,5 % par rapport à 2019 due à la diminution d'activité générée par la crise sanitaire. Le budget primitif 2020 enregistre également une diminution de 1,18 % par rapport à 2019 confirmant l'effort constant de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

## Evolution des dépenses de fonctionnement 2020 par chapitre

Chapitre 011 - Charges à caractère général					Chapitre 012 - Charges de personnel			
Année	Compte administratif		Budget Primitif		Compte administratif		Budget Primitif	
	Consommation	Ecart par rapport à l'année précédente	BP + DM	Ecart par rapport à l'année précédente	Consommation	Ecart par rapport à l'année précédente	BP + DM	Ecart par rapport à l'année précédente
2008	161 959		178 136		1 906 088		2 196 184	
2009	234 336	44,68%	234 336	31,55 %	1 853 290	-2,70%	2 348 332	6,93 %
2010	269 674	15,08%	374 875	59,97 %	1 957 480	5,60%	2 347 196	- 0,05 %
2011	272 210	1%	442 352	18%	2 037 808	4,10%	2 382 843	2,52 %
2012	287 345	5,56%	374 620	- 15,32 %	2 128 526	4,40%	2 279 862	- 4,32 %
2013	280 515	-2,37%	391 314	4,45%	2 160 351	1,50%	2 210 351	- 3,05 %
2014	221 235	-21,13%	362 905	- 7,26 %	2 221 821	+ 2,84 %	2 289 823	3,59 %
2015	205 242	-7,29%	223 943	-14,75%	2 261 735	1,79%	2 290 305	0,02%
2016	194 637	-5,17%	275 242	22,91%	2 225 666	-1,59%	2 312 476	0,97%
2017	188 487	-3,16%	265 861	-3,41 %	2 231 652	0,27%	2 264 500	-2,07%
2018	222 430	18%	274 639	3,30%	2 201 808	-1,34%	2 255 943	-0,38%
2019	223 022	-0,27%	236 890	-15,95%	2 192 273	-0,44%	2 246 559	-0,42%
<b>2020</b>	<b>159 958</b>	<b>-28,28%</b>	<b>238 000</b>	<b>0,45%</b>	<b>2 111 965</b>	<b>-3,66%</b>	<b>2 226 534</b>	<b>-0,89%</b>

### La masse salariale 2020

On note un écart de **122 827 €** entre le compte administratif 2020 – chapitre 012 – qui s'élève à **2 111 965 €** et la masse salariale de **1 989 138 €** telle que récapitulée ci-dessous.

La masse salariale, extraite du logiciel paye, comprend uniquement les rémunérations et cotisations patronales des agents.

Les comptes relatifs au remboursement du personnel extérieur (6218), à la prime d'assurance du personnel (6455), aux œuvres sociales (6474), à la médecine du travail (6475) et autres charges (6478 et 6488) figurent dans le chapitre 012 « charges de personnel » du compte administratif mais ne sont pas intégrés dans les éléments de la paye.

L'évolution de la masse salariale depuis 2011 est retracée dans le tableau ci-dessous. La masse salariale 2020 est également présentée en fonction du statut des agents, de la filière, du temps de travail et des antennes (le positionnement est basé en fonction de la résidence administrative).

### Evolution de la masse salariale depuis 2011

On note une diminution de la masse salariale 2020 de 0,56 % par rapport à celle de 2019 malgré les augmentations liées aux cotisations patronales, aux effets du glissement vieillesse technicité – GVT – et aux évolutions des grilles engendrées par le PPCR.

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
157 852	159 861	170 361	166 733	167 278	173 051	169 921	178 938	171 961
161 043	166 041	171 614	169 741	167 027	179 061	173 086	173 176	177 856
159 568	165 815	168 635	171 004	170 281	175 249	167 835	168 120	165 414
163 369	161 765	171 648	172 457	174 534	179 686	172 647	170 692	174 661
170 261	161 081	169 647	172 112	168 578	175 126	180 891	171 148	160 067
187 728	190 870	198 246	202 985	201 624	177 122	177 847	173 479	162 691
163 042	161 685	166 789	173 127	170 489	179 842	177 900	180 505	157 836
157 155	158 773	164 459	167 965	164 186	167 967	167 692	162 434	154 936
159 756	163 902	162 339	168 295	163 089	170 958	168 429	167 804	161 862
162 221	166 985	165 909	169 137	157 971	169 215	167 600	173 277	172 407
159 360	167 659	166 089	169 895	166 294	167 774	169 687	170 519	165 484
193 469	203 351	205 077	202 275	199 642	180 763	180 096	171 957	163 963
<b>1 994 824</b>	<b>2 027 788</b>	<b>2 080 813</b>	<b>2 105 726</b>	<b>2 070 993</b>	<b>2 095 814</b>	<b>2 073 631</b>	<b>2 062 049</b>	<b>1 989 138</b>

### Répartition de la masse salariale

La masse salariale intègre les postes permanents et non permanents.

Dans les 4 tableaux de répartition, on note par rapport à 2019 les écarts de rémunération suivants :

<b>STATUT</b>	<b>2019</b>		<b>2020</b>	
Titulaires	43	1 780 480	<b>45</b>	<b>1 765 898</b>
Non titulaires	16	281 569	<b>19</b>	<b>223 240</b>
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>2 062 049</b>	<b>64</b>	<b>1 989 138</b>

<b>FILIERE</b>	<b>2019</b>		<b>2020</b>	
Filière culturelle	46	1 595 677	<b>46</b>	<b>1 523 962</b>
Autres filières	13	466 372	<b>18</b>	<b>465 176</b>
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>2 062 049</b>	<b>64</b>	<b>1 989 138</b>

<b>QUOTITE</b>	<b>2019</b>		<b>2020</b>	
Temps complet	36	1 586 051	<b>35</b>	<b>1 504 928</b>
Temps non complet	23	475 998	<b>29</b>	<b>484 210</b>
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>2 062 049</b>	<b>64</b>	<b>1 989 138</b>

<b>ANTENNE</b>	<b>2019</b>		<b>2020</b>	
Manosque	37	1 292 570	<b>36</b>	<b>1 259 829</b>
Digne-les-Bains	22	769 479	<b>28</b>	<b>729 309</b>
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>2 062 049</b>	<b>64</b>	<b>1 989 138</b>

Le flux des entrées et des sorties sur l'année 2020 intégrant les postes permanents et non permanents fait ressortir :

- 12 entrées correspondant à 5,41 ETP
- 10 sorties correspondant à 3,84 ETP

Les postes permanents suivants sont concernés :

- décès d'un PEA piano à temps complet
- recrutement d'un PEA piano à temps complet

Les postes non permanents pour couvrir les besoins occasionnels :

- recrutement de 11 agents pour les remplacements d'agents en arrêts maladie, pour la programmation et pour la logistique du 1<sup>er</sup> trimestre 2020
- départ de 9 agents

3 agents titulaires en arrêt maladie et en congé parental depuis plusieurs mois n'ont pas repris leur activité au 31/12/2020. La nécessité de les remplacer explique ainsi le différentiel de 3 postes non permanents entre le flux des entrées et sorties en 2020.

Le tableau des cadres d'emplois

Le suivi régulier du tableau des cadres d'emplois permet d'avoir une photographie exacte des postes pourvus. Au 31/12/2020, le tableau fait ressortir 59 postes (49,975 ETP) dont 6 postes d'AEA vacants. La vacance de 5 postes fait suite à la stagiairisation des agents. Ces 5 postes seront supprimés du tableau des cadres d'emploi à l'issue des stages.

En 2020, les modifications du tableau des cadres d'emplois ont fait l'objet de présentations en Comité technique et en Comité syndical. Le détail du tableau des cadres d'emplois figure en annexe 3.

La gestion des postes permanents a été rendue nécessaire pour l'organisation de la rentrée de septembre 2020. Les postes ayant subi des modifications au 31 décembre 2020 sont les suivants :

Cadre d'emploi	Discipline	Statut	ETP	Gestion	Date d'effet	Motif
Professeur d'enseignement artistique	Jazz	Titulaire	1	Création	01/09/2020	Réussite concours
AEA principal 2ème classe	Danse classique	Stagiaire	0,8	Création	01/09/2020	Réussite au concours
Attaché territorial	Administration	Titulaire	1	Création	01/09/2020	Mutation
Professeur d'enseignement artistique	Danse classique	Titulaire	1	Suppression	06/07/2020	Mutation
Professeur d'enseignement artistique	Danse traditionnelle	Contractuelle	0,625	Suppression	06/07/2020	Démission
AEA principal 1ère classe	Flûte traversière	Titulaire	1	Suppression	06/07/2020	Départ à la retraite
AEA principal 1ère classe	Flûte traversière	Contractuelle	0,75	Suppression	06/07/2020	Vacant
AEA principal 2ème classe	Flûte traversière	Titulaire	0,75	Suppression	06/07/2020	Suite à la modification du poste
Adjoint technique	Entretien locaux	Titulaire	0,57	Suppression	06/07/2020	Vacant
AEA principal 2ème classe	Saxophone	Stagiaire	0,6	Suppression	06/10/2020	Augmentation de 2 heures du temps d'enseignement
			0,7	Création		
AEA principal 1ère classe	Violoncelle	Contractuel	0,9	Création	24/11/2020	Départ à la retraite du titulaire au 1/01/2021

5 postes correspondant à 4,4 ETP ont été créés et 7 postes correspondant à 5,295 ETP ont été supprimés.

### Impact de la crise sanitaire de COVID-19

Suite aux périodes de fermeture de l'établissement en raison de la crise sanitaire de COVID-19, la baisse d'activité a généré une diminution du coût de fonctionnement de 125 860 € par rapport à l'année précédente. La diminution a essentiellement été enregistrée sur le chapitre 011 « *charges à caractère général* ». Les dépenses concernées par cette diminution portent sur le volet enseignement et le volet programmation.

Pendant les périodes de fermeture et une reprise en présentiel partielle du 8 au 30 juin 2020, les cours ont continué en visio. Les sessions de jurys avec des intervenants extérieurs (compte 6228) ont été annulées et remplacées par un contrôle continu mis en place par les enseignants et la direction. Les cours en distanciel ont considérablement diminué les frais de déplacements du compte le plus élevé du chapitre 011 (compte 6251) pour les professeurs intervenant sur les deux antennes du conservatoire.

La programmation artistique a été annulée à compter du 17 mars 2020, date du 1<sup>er</sup> confinement. Le début d'année 2020 a été marquée par les rémunérations d'artistes extérieurs principalement pour les répétitions de l'opéra des Indes galantes dont la 1<sup>ère</sup> représentation devait se dérouler le samedi 21 mars 2020.

Le partenariat avec l'Education nationale pour les orchestres de quartier, les classes à horaire aménagé musicales et les interventions en danse dans les écoles a repris en septembre 2020 avec une interruption partielle en raison du 2<sup>ème</sup> confinement le 2 novembre 2020.

Les interventions des professeurs du conservatoire sont soit rémunérées en indemnité horaire d'enseignement (heures supplémentaires) soit un volume d'heures est réservé sur leur temps d'enseignement. Les IHE impactent le chapitre 012 « *charges de personnel* » sur les comptes 64118 et 64138.

Les comptes impactés sont les suivants :

Article	Libellé	Objet	Prévision BP 2020	Mandatement CA 2020
60631	Fournitures d'entretien	Produits et matériels sanitaires (masques, gel, plexiglass...)	2 300	9 980
6132	Locations immobilières	Programmation artistique (location de matériels et de salles de diffusion)	1 400	0
6135	Locations mobilières		2 800	1 543
61558	Entretien de biens mobiliers	Entretien et révision des instruments (essentiellement des pianos)	4 500	1 811
6185	Colloques et séminaires	Programmation artistique (rémunération sur facture des intervenants extérieurs, location de matériel et de cars pour le transport des élèves...)	33 500	7 556
6241	Transports de biens		800	0
6247	Transports collectifs		1 000	0
6228	Divers	Rémunération des jurys d'examens	6 500	0
6251	Voyages et déplacements	Remboursements des déplacements entre les 2 antennes du personnel (pendant 4 mois ½ cours en visio)	76 000	42 567
64118	Indemnités titulaires	Indemnités horaires d'enseignement (heures supplémentaires) pour la programmation et le partenariat Education nationale	114 423	100 773
64138	Indemnités non titulaires		25 000	17 680

Différents comptes du chapitre 011 ont enregistré une augmentation en raison de la crise sanitaire :

- achats de produits d'entretien et de matériel sanitaire ;
- augmentation des heures d'entretien pour la désinfection des locaux ;
- pendant la période de fermeture de l'établissement au printemps 2020, shampooinage des moquettes des deux antennes ;
- installation et acquisition de matériels pour la visio sur les deux antennes ;
- formation pour la réalisation d'un montage des vidéos enregistrées par les enseignants pour les cours dispensés en distanciel.

Art.	FOURNISSEUR	DESIGNATION	DESTINATION	MONTANT
60631	Alpes Détergent	Matériel et fournitures sanitaires	2 antennes	272,95 €
60631	Alpes Détergent	Matériel et fournitures sanitaires	2 antennes	3 962,86 €
60631	Alpes détergent	Matériel et fournitures sanitaires	2 antennes	5 223,57 €
60632	Conseil départemental	400 masques en tissu	Personnel du conservatoire	797,58 €
60632	Office Center	Acquisition ordinateur portable	Service support	998,40 €
60632	Office Center	Acquisition 3 webcam	Service support + Direction	172,80 €
60632	Rythmes et sons	Paravents plexiglass sur pieds	2 antennes	460,00 €
60632	Rythmes et sons	Paravents plexiglass sur pieds	2 antennes	4 702,20 €
6135	Société kiloutou	Location shampooineuse + produit	Antenne de Manosque	271,22 €
6185	Romain MENU	Formations vidéo	Service communication	614,00 €
61558	MP2 Electricité	Installation pour connexion à distance	Antenne de Manosque	828,00 €
6283	PH+ Propreté	3h supplémentaires mensuelles pour désinfection pendant les périodes d'ouverture aux usagers	Antenne de Manosque	800,00 €

**19 103,58 €**



## Les dépenses d'investissement

### Evolution depuis 2009 des dépenses d'investissement

Année	Compte administratif		Budget Primitif	
	Mandats émis	Ecart par rapport à l'année précédente	BP + DM	Ecart par rapport à l'année précédente
2009	42 534		43 321	
2010	48 446	13,90%	107 070	147,00%
2011	61 753	27,47%	86 403	-19,30%
2012	72 805	17,90%	108 255	25,29%
2013	52 411	-28,00%	65 945	-35,39%
2014	38 692	-26,17%	75 523	14,53%
2015	36 042	-6,85%	92 777	23%
2016	75 188	108%	110 434	19%
2017	98 869	31%	118 836	8%
2018	81 164	-18%	86 454	-27%
2019	78 128	- 4 %	97 832	13%
<b>2020</b>	<b>62 316</b>	<b>- 20 %</b>	<b>63 846</b>	<b>-35%</b>

### Programme d'acquisition de matériels et instruments

Pour les années 2019 et 2020, le Conservatoire a déposé un dossier de demande subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du dispositif « Instrumentarium » pour l'acquisition d'instruments d'un montant hors taxes de 82 462 €. L'Assemblée régionale du 26 juin 2019 a voté une subvention de 49 0000 €.

Le programme d'acquisition d'instruments pour l'année 2020 a concerné :

Acquisitions 2020	Nombre	Montant TTC
<b>Matériel pour musique assistée par ordinateur</b>		
Ordinateurs intégrés	2	2 560,80
Cartes sons Focusrite	2	666,00
Ableton live	2	418,00
Pro Tools	2	596,00
Enceintes Yamaha HS8	4	1 677,80
Matériel sono	1	1 777,60
<b>Instruments d'orchestre</b>		
Saxophone soprano YAMAHA	1	2 129,00
Saxophone ténor Yamaha	1	1 600,00
Saxophone baryton Yamaha	1	5 745,00
Trombone basse Yamaha	1	2 245,00
Cymbale crasch fine 18 Istanbul	1	219,00
Timbale cuivre 32" ADAMS REVOLUTION + housse	1	3 224,00
Xylophone record IV BERGEREAULT	1	3 440,00
<b>Instruments pour les orchestres de quartier</b>		
Cornet Sib étude (trompette)	1	292,00
Violons Roth & Junius 1/4	1	344,00
Violons Roth & Junius 1/2	1	344,00
Saxophone soprano courbe SML	2	1 040,00
<b>Renouvellement du parc instrumental</b>		
Piano droit YAMAHA	1	8 645,00
Piano numérique YAMAHA	1	1 089,00
<b>Musique ancienne</b>		
Flûte à bec MOLLENHAUDER basse	1	2 429,00
Flûte à bec ténor MOECK	1	550,00

**41 031,20**

### Evolution depuis 2010 des acquisitions

Le conservatoire a changé sa nomenclature comptable à compter de 2010. La M14 rend obligatoire la procédure d'amortissement des biens. Par délibération du 17 novembre 2010, le conservatoire a fixé un barème de la durée d'amortissement des biens. Il a été décidé de fixer un seuil minimum à 500 euros au-dessous duquel les biens s'amortissent sur une année. La valeur d'origine est donc le montant d'acquisition TTC et la valeur nette comptable intègre l'amortissement des biens.

Le tableau retrace depuis 2010 les biens acquis annuellement en indiquant leur valeur d'origine et la valeur nette comptable en fin d'année.

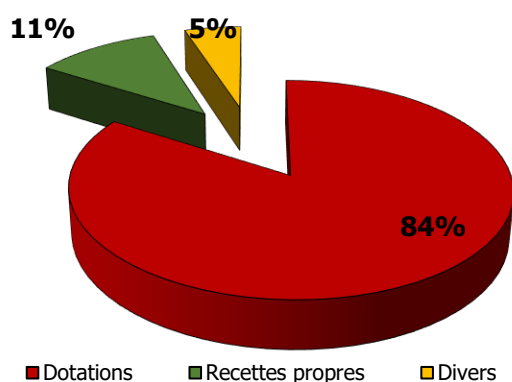
Année d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette comptable au 31/12	
2010	46 271,41	846,8	au 31/12/2011
2011	57 015,30	6 847,81	au 31/12/2012
2012	72 031,49	11 396,21	au 31/12/2013
2013	45 291,06	10 264,92	au 31/12/2014
2014	27 924,48	10 613,90	au 31/12/2015
2015	24 302,18	12 049,58	au 31/12/2016
2016	60 569,00	31 772,93	au 31/12/2017
2017	55 508,45	38 855,93	au 31/12/2018
2018	57 390,38	45 044,22	au 31/12/2019
2019	59 277,87	51 732,84	au 31/12/2020
2020	43 049,20	37 867,40	au 31/12/2021

<b>548 630,82</b>	<b>257 292,54</b>
-------------------	-------------------

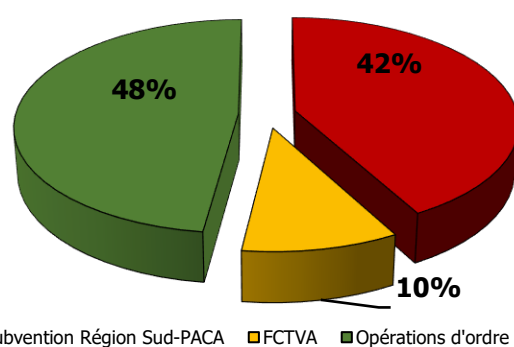
## II – Les recettes

Les graphiques ci-dessous indiquent les recettes enregistrées au compte administratif 2020.

### 1. Recettes de fonctionnement



### 2. Recettes d'investissement



Dotations financeurs	84%	1 964 000
Recettes propres	11%	254 263
Divers	5%	113 122
		<b>2 331 385</b>

Subvention Région Sud-PACA	42%	42 027
FCTVA	10%	9 724
Opérations d'ordre	48%	47 561
		<b>99 312</b>

## Les recettes de fonctionnement

Evolution depuis 2008 des recettes de fonctionnement

L'Etat a notifié son engagement financier à hauteur de 110 000 € pour 2020.

Les recettes inscrites ont été les suivantes :

	Département	DLVA	Provence-Alpes agglo	ETAT - DRAC	Droits d'inscriptions	Résultat	Divers
2008	671 056	614 336	520 535	175 495	135 696	168 762	0
2009	703 197	643 760	546 000	173 000	163 258	335 609	0
2010	699 350	637 405	518 913	173 000	168 312	532 837	66 198
2011	719 050	647 226	502 346	173 000	173 278	585 486	0
2012	680 000	637 226	492 346	162 620	178 593	457 036	166 900
2013	664 751	720 529	587 167	121 965	176 697	344 133	103 512
2014	571 727	867 410	673 414	121 965	170 133	251 311	65 965
2015	571 727	867 410	673 414	10 000	221 494	240 146	74 952
2016	581 150	856 649	669 189	110 000	231 069	165 340	97 993
2017	561 150	733 262	654 763	110 000	241 229	260 629	109 798
2018	590 000	748 939	636 061	120 000	252 524	217 839	65 236
2019	590 000	<b>745 062</b>	<b>634 938</b>	110 000	275 090	168 687	162 171
<b>2020</b>	<b>590 000</b>	<b>711 832</b>	<b>552 168</b>	<b>110 000</b>	<b>254 263</b>	<b>228 703</b>	<b>113 122</b>

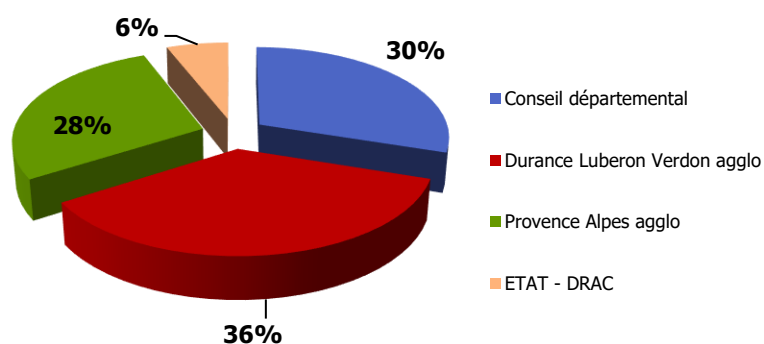
Les recettes diverses concernent :

- les subventions ponctuelles sur des projets ;
- les remboursements de différents organismes (FIPHFP, assurances pour les arrêts maladie).

Représentation des contributions financières par rapport au coût de fonctionnement 2020 :

Le compte administratif 2020 enregistre un montant de recettes de fonctionnement de 2 331 385 €.

Conseil départemental	30%	590 000
Durance Luberon Verdon agglo	36%	711 832
Provence Alpes agglo	28%	552 168
ETAT - DRAC	6%	110 000



La diminution du nombre d'inscriptions enregistrée sur l'année 2020 associée à une diminution du coût de fonctionnement ont généré une **baisse des contributions des agglomérations de 116 000 €.**

## Les droits d'inscriptions

Jusqu'en 2016, le conservatoire disposait d'une tarification à caractère social. Le revenu fiscal de référence des familles était pris en compte ainsi que le nombre d'inscrits par famille. Mais le nombre de tranches de calcul des droits d'inscription n'était pas suffisamment important – le plafond était vite atteint – et le total des recettes n'était pas à la hauteur des dépenses de l'établissement.

Suite à l'audit réalisé cette même année sur l'avenir du conservatoire et afin de permettre une plus grande justice sociale, les Présidents des collectivités de tutelle de l'établissement ont opté pour la prise en compte des quotients familiaux dans le calcul des droits d'inscription.

Cette demande a été également préconisée dans le cahier des charges du Ministère de la Culture.

Cette nouvelle tarification mise en œuvre pour la rentrée de septembre 2017 est basée sur différents éléments détaillés ci-après.

### 1. Les critères retenus

- application du quotient familial calculé à partir de l'avis d'imposition ;
- lissage des tarifs avec la mise en place de 10 tranches (au lieu de 6 en 2016) ;
- augmentation des tarifs pour les quotients « supérieurs » ;
- diminution des tarifs pour les quotients « inférieurs » ;
- majoration de 10 % pour les adultes et les élèves inscrits en cycles 2 ou 3 sauf pour les cours collectifs
- majoration forfaitaire pour les élèves « adultes » inscrits en cycle
- augmentation des tarifs sur 3 années : 2018-2019-2020.

### 2. Des tarifs différenciés selon l'origine géographique des élèves

La distinction entre les habitants des deux agglomérations (P2A – DLVA) et des autres collectivités du département est maintenue avec une majoration de 50% des droits d'inscription en cursus.

Il en est de même pour les élèves hors département qui se voient appliquer une majoration de 100% en cursus.

## Tarifs 2020 des droits d'inscription –

En 2017, une nouvelle grille tarifaire a été appliquée basée sur le quotient familial et créant des majorations.

La grille de tarifs pour la rentrée 2020, identique à celle de 2019, s'établit comme suit :

Cursus par inscription	QF à partir de 2 500	QF de 2 000 à 2499	QF de 1 660 à 1 999	QF de 1 420 à 1659	QF de 1 220 à 419	QF de 1 050 à 1 219	QF de 850 à 1 049	QF de 620 à 850	QF de 400 à 619	QF de moins de 399
Collectivités adhérentes	459	442	425	403	368	324	266	215	170	130
Collectivités non-adhérentes	666	642	617	584	535	469	387	313	247	190
Hors département	919	885	821	805	737	646	534	431	341	261

Majorations par inscription	Majoration pour les inscriptions en cycle 2 et 3	Forfait pour une discipline supplémentaire	Majoration pour les adultes inscrits en cycle
Collectivités adhérentes	10%	95 €	25 €
Collectivités non-adhérentes	10%	143 €	37 €
Hors département	10%	213 €	50 €

Tarifs des cours collectifs	Département	Hors département
Atelier	234 €	351 €
Jardin, éveil	141 €	211 €
Eveil et parcours coordonné	185 €	277 €
Atelier pratique amateur/trimestre	71 €	107 €

## Recette 2020 des droits d'inscription –

Il est rappelé que l'audit diligenté en 2016 par le Conseil départemental recommandait comme objectif un montant de 280 000 € en recettes de droits d'inscription à l'horizon 2020 ; ce, afin d'équilibrer les recettes propres du conservatoire. Pour répondre à cet objectif, le comité syndical du 23 mai 2017 a décidé une augmentation annuelle sur trois ans :

- 2018 + 6,5 %
- 2019 + 6,5 %
- 2020 report + 6 %

A ces augmentations annuelles, s'ajoutent différentes majorations pour les cycles 2 et 3, les adultes...

Evolution des droits d'inscription depuis 2011 :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Augmentation annuelle	2,50%	2,50%	2,50%	2.5%	10% -2,5% *	5%	0	6,50%	6.5%	0
Régie de Digne-les-Bains	80 437	82 853	83 857	83 719	93 944	97 655	99 008	105 383	104 132	84 190
Régie de Manosque	92 841	95 740	92 840	86 097	122 589	132 246	139 842	139 049	170 478	148 028
	<b>173 278</b>	<b>178 593</b>	<b>176 697</b>	<b>169 816</b>	<b>216 533</b>	<b>229 901</b>	<b>238 850</b>	<b>244 432</b>	<b>274 610</b>	<b>232 218</b>

Le montant de recettes 2020 de 232 218 € a enregistré une diminution conséquente par rapport à 2019.

Compte tenu de la crise sanitaire rencontrée en 2020 et de ses conséquences financières pour certaines familles, le comité syndical du 2 juin 2020 a été amené à prendre plusieurs décisions pour amortir ces difficultés :

- reporter l'augmentation de 6 % prévue à la rentrée 2020 à la rentrée 2021 ;
  - pratiquer une indemnisation de 20 % sous forme de remboursement ou d'abattement sur les réinscriptions de septembre 2020 pour les cours qui n'ont pas pu être dispensés du fait du conservatoire pendant la période de confinement du printemps 2020 ;
  - calculer les droits d'inscriptions sur l'année en cours (et non sur l'avis d'imposition 2019) pour les familles ayant rencontré une chute de revenus en 2020 (chômage partiel, arrêt d'activité pour les chefs d'entreprises...).
- A ceci, s'ajoute une diminution du nombre inscriptions enregistrée à la rentrée de septembre certes maîtrisée par rapport à d'autres conservatoires et écoles de musique.

Impact sur la recette des inscriptions en 2020	Estimation du montant
Report de l'augmentation de 6 % à 2021	- 13 933
Indemnisation de 20 % Digne les Bains	- 1 470
Indemnisation de 20 % Manosque	- 1 786
Diminution des droits d'inscriptions 2020 par rapport à 2019	- 24 542
	<b>- 41 731</b>

Suite à la majoration de 10 % sur les cycles 2 et 3, on constate que le nombre d'élèves inscrits a diminué depuis 2016 et plus particulièrement en 2020 compte tenu des motifs évoqués ci-dessus. La diminution est accentuée pour les inscriptions en initiation et pour les adultes. Les inscriptions en cycles II et III restent stables par rapport à l'année précédente.

NIVEAU	2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020		2020-2021	
	Effectif	Recette	Effectif	Recette	Effectif	Recette	Effectif	Recette	Effectif	Recette
Initiation cycle I	363	106 842,00	401	112 443	439	129 186	435	137 681	402	122 984
Cycles II-III	147	44 856,00	106	34 796	90	32 217	90	35 150	94	36 266
Adultes	93	25 104,00	114	39 013	115	42 346	109	42 013	87	33 025
Adultes cycles II-III	13	4 259,00	35	12 973	27	11 163	30	12 940	17	7 536

TOTAL	643	181 061	656	199 225	671	214 912	664	227 784	600	199 811
-------	-----	---------	-----	---------	-----	---------	-----	---------	-----	---------

Evolution des droits d'inscriptions par rapport au coût de fonctionnement du conservatoire depuis 2011 :

Compte administratif	Dépenses de fonctionnement	Recette des inscriptions	Taux de couverture
2011	2 310 018	173 278	7,50%
2012	2 415 871	178 593	7,39%
2013	2 441 192	176 697	7,24%
2014	2 481 779	169 816	6,84%
2015	2 467 572	216 533	8,78%
2016	2 450 761	229 901	9,38%
2017	2 452 992	238 850	9,74%
2018	2 461 911	244 432	9,93%
2019	2 457 245	274 610	11%
<b>2020</b>	<b>2 320 980</b>	<b>232 218</b>	<b>10%</b>

Le montant des droits d'inscriptions enregistré en 2020 représente **10 % des dépenses de fonctionnement soit une diminution par rapport au taux de couverture 2019.**

La diminution du taux de couverture est amortie par la diminution du coût de fonctionnement de l'établissement due à la baisse d'activité générée par la pandémie de COVID-19.

Pour rappel, l'objectif énoncé dans le rapport d'audit était d'augmenter le taux de couverture des droits d'inscriptions par rapport au coût de fonctionnement pour atteindre 15 % d'ici 2020. Pour ce faire, il était nécessaire d'agir sur une diminution du coût de fonctionnement et une augmentation progressive des droits d'inscriptions.

## **Apports d'industrie**

### **Durance Luberon Verdon agglomération**

Conservatoire de Manosque	Mise à disposition gratuite	2 bâtiments d'une surface totale de 1 485 m <sup>2</sup>
---------------------------	-----------------------------	--

### **Provence Alpes agglomération**

Conservatoire de Digne-les-Bains	Mise à disposition gratuite	1 bâtiment de 1 032 m <sup>2</sup> : 17, rue de l'Ancienne Mairie
----------------------------------	-----------------------------	---

### **Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence**

Affranchissement	Toute l'année	
Reprographie/imprimerie	Ponctuel	rapport d'activité et billetterie
Salles de théâtre et de danse	Mise à disposition gratuite	Boulevard St-Jean Chrysostome

### **Perspectives 2021 –**

*La modification des statuts intervenue le 13 mars 2017 précise que les conditions de mise à disposition des locaux doivent faire l'objet de conventions bilatérales entre le syndicat mixte et les collectivités, propriétaires des bâtiments. En conséquence, des conventions devront être finalisées avec Durance Luberon Verdon agglomération, Provence Alpes agglomération relative à la mise à disposition des locaux et leur entretien.*

## Les recettes d'investissement

### – Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

42 027,42 € versés sur la réalisation des acquisitions au titre de la subvention Instrumentarium 2019-2020 votée à hauteur de 49 000 €.

### – Fonds de compensation de la TVA

Un montant de 9 724 € au titre du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour les acquisitions réalisées en 2019 a été versé par la Préfecture le 21 septembre 2020.

### – Opérations d'ordre

Le montant des opérations d'ordre s'élève à 47 561,65 €.

## Evolution depuis 2009 des recettes d'investissement

Année	Compte administratif		Budget Primitif	
	Titres émis	Ecart par rapport à l'année précédente	BP + DM	Ecart par rapport à l'année précédente
2009	40 485		43 321	
2010	108 547	168,11%	107 070	147,15%
2011	31 123	-71,32%	26 303	-75,43%
2012	49 578	59,29%	78 784	199,52%
2013	60 003	21,02%	59 701	-24,22%
2014	77 096	28,49%	61 687	3,33%
2015	52 240	32,24%	92 777	50,40%
2016	49 818	4,64%	110 434	19,03%
2017	105 708	112%	76 128	31%
2018	71 360	-32%	86 454	13%
2019	54 669	-23%	97 832	13%
<b>2020</b>	<b>99 313</b>	<b>82%</b>	<b>63 846</b>	<b>35%</b>



### III – La comptabilité analytique

*La comptabilité analytique permet une meilleure connaissance des coûts et constitue ainsi un outil pertinent et permanent dans la démarche de recherche de performance, de prise de décision et donc d'optimisation du pilotage des politiques publiques.*

Lors de la mission d'audit diligentée en 2016 par les trois financeurs du conservatoire, la nécessité de mettre en place une comptabilité analytique a constitué l'une des principales recommandations. La comptabilité analytique doit permettre au conservatoire de :

- Dégager un coût par élève et par cycle pour la musique, le théâtre, la danse ;
- Répartir les charges en fonction du niveau d'enseignement (initiation, cycle) et des différentes activités (enseignement en cursus, interventions scolaires).

La comptabilité analytique mise en œuvre au conservatoire est établie sur l'année civile et porte sur les exercices 2017, 2018, 2019 et 2020. Une synthèse de l'année 2020 a été présentée en comité syndical du 15 février 2021 en parallèle du compte administratif 2020.

La synthèse par activité, ci-après, fait ressortir les éléments d'appréciation suivants :

- une répartition des coûts par activité : enseignement, saison artistique, partenariats
- une répartition des coûts par disciplines et interventions

La tarification des droits d'inscriptions tient compte des coûts dégagés par la comptabilité analytique.

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	Commentaires par rapport à 2019
Nombre d'élèves physiques	900	939	939	880	Diminution de 59 élèves qui ne se sont pas inscrits ou réinscrits en raison de la crise sanitaire
Nombre d'élèves cours	1 106	1 112	1 112	1 044	Diminution de 68 élèves en raison de la crise sanitaire
Coût de gestion (011 +012 + investissement)	2 503 610	2 488 464	2 474 575	2 334 241	Diminution suite à la baisse d'activité due à 4 mois de fermeture du CRD (confinement du printemps et de l'automne)
Coût administratif	521 €	479 €	430 €	504 €	Augmentation du coût administratif en raison de la diminution du nombre d'élèves/cours : - 68 élèves
Coût moyen élève en cursus instrument	2 208 €	2 112 €	1 992 €	2 102 €	Augmentation de 110 € en raison de la diminution des élèves/cours.
Coût moyen élève en cursus danse	1 799 €	1 573 €	1 419 €	1 240 €	Diminution du coût élève malgré la démission au 30/09/2018 du professeur de danse traditionnelle et le non remplacement du poste de danse classique compensée par la création d'un poste en danse contemporaine.
Coût moyen élève en cursus théâtre	1 749 €	1 357 €	1 381 €	1 471 €	Augmentation de 90 € en raison de la diminution des élèves/cours.

## Synthèse par activité

Le nombre d'élèves physiques pour la rentrée de septembre 2020 : 880

Le nombre d'élèves par cours est de : 1 044

		ENSEIGNEMENT		ADMINISTRATION		INTERVENANTS EXTERIEURS		TOTAL
		Salaires	Déplacements	Nb élèves/cours	Coût administratif + investissement	Salaires	Déplacements	
<b>ENSEIGNEMENT</b>	Théâtre	45 711	4 264	66	32 868			82 843
	Danse	85 261	2 271	118	58 765			146 297
	Musique	1 211 344	29 954	761	378 981			1 620 279
	Redéploiement horaire	97 766*						94 766
* 1 enseignant danse classique en longue maladie non remplacé								
<b>SAISON ARTISTIQUE</b>	Stages, master-class, concerts	12 377			123 724	11 578	0	<b>147 679</b>
<b>PARTENARIATS</b>	CHAM – Orchestres quartier	108 211		99	49 302			157 513
	Animations scolaires	20 011			24 070	885		44 966
	Schéma départemental				9 515			9 515
	Examens départementaux				30 383			30 383
				<b>1 044</b>				<b>2 334 241 €</b>

Le coût de 2 334 241 € correspond aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2020.

## Coût par activité

Les coûts ont été déclinés par niveaux, disciplines, en fonction du nombre d'heures d'enseignement et de l'effectif d'élèves/cours permettant ainsi de faire ressortir un coût par élève/discipline/niveau.

Niveau	Disciplines	Nb d'heures	Nb d'élèves	Coût élève par discipline	Coût administratif	Coût par élève
--------	-------------	-------------	-------------	---------------------------	--------------------	----------------

Jardin et éveil	3 :00 :00	24		504	<b>775</b>
Eveil et parcours coordonné	16 :00 :00	41		504	<b>1 361</b>

Initiation, Cycle 1 Hors cursus	Formation musicale	53:45:00	602	216	504	<b>1 835</b>
	Pratique collective	34:20:00		115		
	Cours instrumentaux	275:30:00		1 000		
Cycle 2	Formation musicale	24:15:00	112	649	504	<b>3 057</b>
	Pratique collective	15:53:20		287		
	Cours instrumentaux	76:30:00		1 617		
Cycle 3	Formation musicale	5:30 :00	33	588	504	<b>4 116</b>
	Pratique collective	7:56 :00		488		
	Cours instrumentaux	33:00:00		2 536		
<b>Coût moyen d'un élève cursus</b>				<b>2 102 €</b>		

Jardin éveil	Dances classique, jazz, contemporaine	4 :00 :00	9	728	504	<b>1 232</b>
Initiation		4 :00 :00	25	266	504	<b>770</b>
Cycle 1		17 :15 :00	52	550	504	<b>1 054</b>
Cycle 2		10 :00 :00	21	785	504	<b>1 289</b>
Cycle 3		06 :15 :00	2	5 065	504	<b>5 569</b>
<b>Coût moyen d'un élève cursus</b>				<b>1 240</b>		

Adultes	Dances classique, jazz, et contemporaine	6 :45 :00	9	1 262	504	<b>1 766</b>
---------	---	-----------	---	-------	-----	--------------

Initiation	Théâtre	6 :00 :00	37	507	504	<b>1 011</b>
Cycle 1		3 :00 :00	15	625	504	<b>1 129</b>
Cycle 2		3 :30 :00	6	1 822	504	<b>2 326</b>
Cycle 3		0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Coût moyen d'un élève cursus</b>				<b>1 471</b>		

Adultes	Théâtre	3 :30 :00	8	1 367	504	<b>1 871</b>
---------	---------	-----------	---	-------	-----	--------------

# Chapitre IV

## Le fonctionnement des services

---

### I – Le service support

Il est composé de deux agents : un rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps partiel (90 %) et un adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>).

Le service gère la carrière, la formation, la paye, élabore et assure le suivi de la masse salariale, établit les perspectives et le bilan social, collabore à l'établissement du budget, assure le suivi de l'exécution budgétaire, réalise les procédures d'ajustements comptables et les marchés publics à procédure adaptée, effectue les opérations de fin d'exercice et les opérations comptables complexes, assure une veille juridique.

Le mandatement est réalisé chaque semaine permettant ainsi un règlement des fournisseurs dans des délais très réduits.

#### *Quelques chiffres*

Intitulé des actes administratifs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Arrêtés de carrière (position statutaire, avancement, régime indemnitaire)	152	202	159	151	129	249	300	141	137	<b>41</b>
Arrêtés de carence	0	24	29	0	0	0	0	16	26	<b>10</b>
Arrêtés concernant les régies du conservatoire	11	10	4	4	11	11	1	5	5	<b>4</b>
Contrats (non titulaires et vacataires)	32	45	29	30	30	43	39	37	30	<b>35</b>
Dossiers de retraite	1	1	0	1	1	3	1	2	1	<b>1</b>
Dossiers présentés en CAP	18	13	15	8	16	6	4	2	2	<b>1</b>
Dossiers de promotion interne et d'avancement de grade	3	2	1	2	2	2	4	4	1	<b>5</b>
Dossiers présentés en CTP et CHSCT	8	10	4	8	8	8	8	5	4	<b>7</b>
Dossiers de validation de services et suivi	15	14	8	8	8	8	6	6	6	<b>6</b>
Bulletins de salaires	682	664	681	689	705	717	647	657	672	<b>656</b>
Mandats correspondant à la rémunération des agents	248	238	247	232	246	239	155	219	205	<b>204</b>
Dossiers de contentieux avec les organismes sociaux	18	1	1	1	1	1	0	1	1	<b>0</b>
Dossiers de formations	64	66	47	28	56	27	8	37	54	<b>39</b>
Dossiers de présentation aux concours	7	4	9	2	1	1	0	1	5	<b>0</b>
Dossiers pré-liquidation et reprise d'antériorité pour la CNRACL	14	8	10	11	10	16	12	21	8	<b>10</b>
Courriers reçus et enregistrés	1034	750	583	264	246	107	270	37	52	<b>50</b>
Courriers envoyés	660	750	1078	666	786	723	756	921	852	<b>844</b>

A noter que le jour de carence en cas d'arrêt maladie des agents a été rétabli au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Emission des mandats	997	1009	932	922	893	838	887	829	812	<b>625</b>
Emission des titres	100	141	102	95	119	135	133	84	88	<b>71</b>
Emission des bons de commande et devis	65	88	54	36	17	85	91	143	158	<b>87</b>
Emission des certificats administratifs	35	57	35	25	24	23	21	3	8	<b>4</b>
Suivi des dossiers de conventions	53	63	44	54	37	20	23	23	52	<b>24</b>
Réalisation de marchés	2	1	1	0	0	1	0	0	1	<b>1</b>
Suivi des dossiers jurys d'examens	27	34	27	30	32	22	23	26	19	<b>0</b>

### Dématérialisation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le conservatoire applique le protocole d'échange standard d'Hélios version 2 (PES V2) avec la Paierie départementale, solution de dématérialisation des titres de recette, des mandats de dépense, des bordereaux et des pièces justificatives.

90 % des fournisseurs du conservatoire transmettent leurs factures électroniquement, via la solution mutualisée "Chorus Pro", développée par l'État et commune à toute la sphère publique.

### Plan de formation 2019 – 2021

Le plan de formation sur trois années a été présenté en comité technique et comité syndical du 5 novembre 2018. Une convention de partenariat a été conclue avec le CNFPT pour la mise en œuvre de formations, liées aux projets du conservatoire, destinées aux enseignants.

Prévisionnel des formations spécifiques à l'enseignement :

Intitulé	Objectifs
Projet personnel de l'élève	Prise en compte des attentes des élèves
	Recherche d'autonomie pour les élèves
	Capacité des enseignants à accompagner leurs élèves dans la recherche de leur choix artistique
	Adaptation de l'enseignement du conservatoire aux nouvelles approches pédagogiques
Improvisation	Parmi les enjeux pédagogiques qui apparaissent comme prioritaires aujourd'hui, les démarches liées à l'invention (improvisation, composition, écriture...) constituent un domaine important de la formation des instrumentistes et des chanteurs
Nouvelles technologies	Accès à la connaissance des principaux logiciels de MAO tant pour la création musicale que pour la mise en page sans oublier la diffusion sur les réseaux sociaux
Technique Dalcroze	Création de liens pédagogiques entre l'enseignement de la danse et de la musique afin de développer un travail interdisciplinaire
Percussions corporelles	Développement du sens de la pulsation et du rythme permettant d'aiguiser la concentration, de prendre de l'assurance par rapport à son corps et aux déplacements dans l'espace, de faire travailler la mémoire, de pouvoir élargir l'écoute et prendre conscience de sa propre place dans la musique

Formations réalisées en 2020 par les agents du conservatoire :

2 sessions de formation sauveteur secouriste prévues en juillet et septembre 2020 ont été annulées en raison de la pandémie de Covid-19. Les formations obligatoires d'intégration dans la fonction publique ont été maintenues.

Nombre d'agents	Nombre de jours	Catégorie de formation	Organisme
ANNULE		Formations tout au long de la carrière	CNFPT
0	0	Préparations de concours	CNFPT
6	60	Formation d'intégration Fonction publique territoriale	CNFPT
16	2	Percussions corporelles	CNFPT
ANNULE		Formation sauveteur secouriste du travail	Département
<b>22</b>	<b>62</b>		

### Gestion de la programmation artistique sur l'année scolaire 2020

Le Comité syndical du 4 juillet 2012 a déterminé un taux pour l'enveloppe financière consacrée à la programmation artistique qui représente 1.7 % du budget de fonctionnement de l'année en cours.

Pour la programmation 2020, l'enveloppe a été arrêtée à 41 501 € par délibération du 1/07/2019.

Le service support assure la gestion administrative et comptable des recrutements réalisés dans le cadre de la programmation artistique.

Concernant le recours à des intervenants extérieurs, le recrutement d'enseignants titulaires permet d'établir des contrats sans cotisations patronales à l'exception de la CSG et du RDS. Les contrats de vacataires ou d'intermittents du spectacle représentent un coût de cotisations patronales d'environ 50 %.

La programmation a été arrêtée à compter du 13 mars 2020 en raison de la crise sanitaire. En début d'année, 10 intervenants extérieurs ont accompagné les élèves du conservatoire rémunérés sur contrat ou sur facture. Ces interventions ont concerné principalement la préparation et les répétitions des Indes galantes, opéra qui devait se dérouler les 14 et 29 mars à Manosque et Digne-les-Bains.

Récapitulatif des rémunérations de la programmation :

Manifestation	objet	Date et lieu	Règlement	Montant
Préparation de l'opéra Indes Galantes	Réalisation vidéo	Février/mars	Facture	1 500
	Régie lumière		GUSO	1 343
	Mise en scène		Facture	1 500
	Chanteur		GUSO	718
	Violoniste		GUSO	1 067
	Cie danse		Facture	320
	Cie danse		Facture	419
Master-class théâtre	Jos Houben	1-2/02/2020	Facture	1 236
Stages de MAO	B'S PROD	17/02/2020	Facture	400
Accompagnement piano	Classes de danse	12/02/2020	Facture	641
				<b>9 144</b>

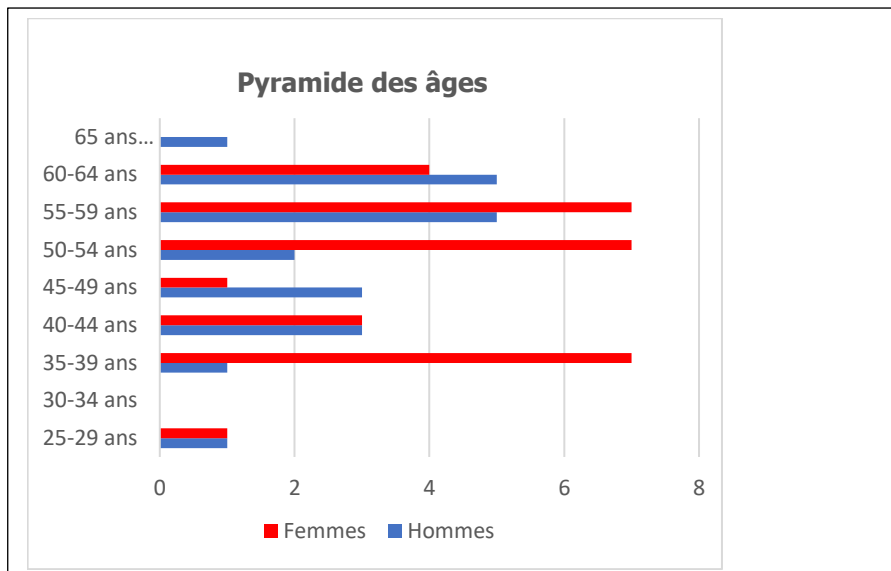
## Gestion du personnel

Compte-tenu de la pyramide des âges, les dossiers de retraite des agents sont plus fréquents.

Pour l'année 2020, aucun départ à la retraite n'a été enregistré. Un dossier de départ à la retraite au 1/01/2021 a été réalisé par le service.

	Hommes	Femmes
25-29 ans	1	1
30-34 ans	0	0
35-39 ans	1	7
40-44 ans	3	3
45-49 ans	3	1
50-54 ans	2	7
55-59 ans	5	7
60-64 ans	5	4
65 ans ou plus	1	0
	<b>20</b>	<b>30</b>

**50**



## Gestion comptable des examens

Chaque année, le conservatoire organise des sessions d'examens dans le courant du dernier trimestre scolaire (d'avril à juin). Cette mission répond aux exigences pédagogiques d'un établissement classé et permet d'être un élément fédérateur des écoles de musique et de danse départementales.

Compte tenu de la crise sanitaire, le conservatoire n'a pas eu recours aux intervenants extérieurs pour siéger dans les sessions d'examens. Un contrôle continu a été mis en place avec les professeurs.

## Gestion et suivi des conventions

Pour l'organisation des spectacles et des auditions, la commune de Digne-les-Bains, Provence-Alpes agglomération et Durance Luberon Verdon agglomération mettent à disposition l'Ermitage, le Palais des Congrès, le centre culturel René Char, la médiathèque intercommunale de la P2A, le théâtre de Sainte-Tulle et le théâtre Jean le Bleu de Manosque et font l'objet de conventions. La Chapelle des Observantins permet désormais de disposer d'une salle d'audition pour les élèves de l'antenne de Manosque.

La plupart des conventions relatives à la programmation artistique 2020 ont été annulées.

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET	Observations
2020-01	DLVA	Mise à disposition théâtre Jean Le Bleu	ANNULEE
2020-02	BARCELONNETTE et école de musique	Rencontre départementale piano	ANNULEE
2020-03	Centre de gestion départemental	Adhésion service interco de remplacement	
2020-04	DLVA/P2A/Département	Versement des participations financières 2020	
2020-05	DLVA	Convention objectifs 2020	
2020-06	MJC Manosque	Musique actuelle	ANNULEE
2020-07	Mairie de Valensole	Répétition Indes galantes du 14 au 17/02/2020	
2020-08	DLVA	Week-end musical 2020 - Avenant convention n° 2020-23	ANNULEE
2020-09	Collège Maria Borrély	Classes à horaire aménagé musicale	
2020-10	UGAP électricité	Fourniture d'électricité annexe Digne les Bains	
2020-11	Commune de DIGNE LES BAINS	Mise à disposition d'un local pour la réunion de sortie	
2020-12	Nicole LEFORT	Prêt d'un clavecin	
2020-13	Centre culturel René Char	Promenade Beethoven	ANNULEE
2020-14	Collège Maria Borrély	Classes à horaire aménagé musicale	
2020-15	APEC Digne	Mise à disposition de 2 saxophones	
2020-16	Collège Mont d'Or Manosque	Classes à horaire aménagé musicales - Avenant n° 7	
2020-17	Ecole des Plantiers Manosque	Interventions des enseignants du conservatoire	
2020-18	Ecole des Tilleuls Manosque	Mise à disposition de deux enseignants danse	
2020-19	Ecole des Ferréols Digne les Bains	Mise à disposition d'une enseignante danse	
2020-20	Ecole de Gaubert Digne les Bains	Mise à disposition d'une enseignante danse	
2020-21	Mairie du BRUSQUET	Mise à disposition d'une enseignante musique	
2020-22	Osons jazz club	Interventions des enseignants du CRD et master class COQ	ANNULEE
2020-23	Association jeux d'anches	Participation des élèves à trois concerts	ANNULEE
2020-24	CRD/Collège Mont d'Or/APEC	Mise à disposition d'instruments	

## Gestion et suivi des frais de déplacements

La gestion des frais de déplacements est assurée par un agent à temps non complet positionné au service support de l'antenne de Digne les Bains. Il contrôle les états de frais, les déplacements sur la base des plannings et des émargements, et assure le recensement des pièces justificatives (permis de conduire, assurance, carte grise, ordre de mission). Au mois de septembre de chaque année (période de rentrée scolaire), cet agent détermine la résidence administrative des enseignants.

Cet agent procède au mandatement des frais de déplacements.

La délibération du 4 juillet 2017 énumère les modalités de remboursements de frais de déplacements des agents du Conservatoire.

La spécificité du fonctionnement du conservatoire est marquée par une activité pédagogique sur deux antennes : Manosque et Digne-les-Bains. La plupart des enseignants dispensent leurs cours sur les deux antennes. De plus, le rayonnement départemental du conservatoire induit le déplacement des enseignants sur le territoire, en fonction des projets conduits par l'établissement.



Pendant les deux périodes de confinement du printemps et de l'automne 2020, les cours ont été réalisés en distanciel entraînant une diminution conséquente des frais de déplacements.

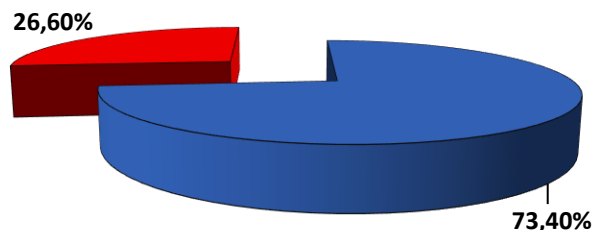
Les tableaux ci-dessous récapitulent l'activité pédagogique :

Enseignement sur les 2 antennes			Enseignement sur une seule antenne			
Eveil et chant choral	AEA	8h	Formation musicale	AEA	20h	Manosque
Trompette	AEA	12h	Formation musicale et accordéon	AEA	20h	Digne-les-Bains
Hautbois	PEA	8h	Formation musicale	PEA	16h	Manosque
Saxophone	AEA	14h	Piano	PEA	16h	Manosque
Guitare	AEA	20h	Piano	PEA	16h	Manosque
Chant lyrique	AEA	20h	Piano	AEA	20h	Digne-les-Bains
Trombone	PEA	7h	Galoubet - tambourin	AEA	4h	Manosque
Clarinette	AEA	20h	Danse classique	AEA	16h	Manosque
Formation musicale	PEA	16h	Danse contemporaine	AEA	15h	Digne-les-Bains
Musique traditionnelle	AEA	10h	Chant choral	AEA	9h	Manosque
Clavecin	PEA	16h	Violon	PEA	16h	Digne-les-Bains
Jazz	AEA	20h	Violon	AEA	20h	Manosque
Violoncelle	AEA	20h	Accompagnement piano	AEA	15h	Manosque
Percussions	AEA	20h	Accompagnement piano	AEA	20h	Digne-les-Bains
Jazz vocal	AEA	4h	Flûte traversière	AEA	17h30	Manosque
Musiques actuelles	AEA	16h	Flûte traversière	AEA	11h	Digne-les-Bains
Art dramatique	PEA	16h	Basson	DGS	7 h	Manosque
Danse traditionnelle	PEA	10h				
Danse jazz	AEA	18h				
Accordéon	PEA	16h				
Guitare/orchestre	AEA	20h				
Contrebasse	PEA	13h				
Alto - formation musicale	AEA	20h				
Basson	DGS	4h30				
Ecriture	DGS	2h				
Piano jazz	Directeur adjoint	10h45				

A noter, que le temps d'enseignement a été modifié pour la discipline de trompette qui est passé de 12h à 14h pour satisfaire aux effectifs de la rentrée de septembre 2020.

Le montant des frais de déplacements de 42 567 € pour 2020 représentent une diminution par rapport à 2019 qui enregistrait un montant de 68 915 €.

Au-delà des cours, ce poste budgétaire intègre également les frais de déplacements des intervenants de la programmation artistique du début d'année 2020.



■ Charges à caractère général : 159 958 €  
 ■ 6251 - Frais de déplacements : 42 567 €

□ 2011	80 861	
2012	70 448	-12,90%
2013	74 629	5,90%
2014	75 670	1,40%
2015	72 243	-4,50%
2016	71 197	-1,50%
2017	68 427	-3,90%
2018	69 319	1,30%
2019	68 915	-0,60%
<b>2020</b>	<b>42 567</b>	<b>-38,20%</b>

La délibération du 12 mai 2015 détaille les modalités de remboursement des déplacements, de restauration et d'hébergement pour les intervenants recrutés dans le cadre de la programmation artistique et des bénévoles-artistes renforçant les ensembles du conservatoire dans le cadre de concerts.

L'arrêt des cours en présentiel pendant 4 mois 1/2 et de la programmation artistique a généré de façon exceptionnelle une diminution de 26 348 €.

### Gestion et suivi des arrêts maladie

Le service support assure la gestion du volet médical des agents en lien avec le service de médecine professionnelle du centre départemental de gestion.

L'assurance statutaire a été retenue uniquement pour les agents titulaires depuis 2017 et couvre les garanties suivantes : décès, accident et maladie imputable au service, longue maladie, congé de longue durée, maternité, adoption, paternité. La garantie maladie ordinaire n'a pas été retenue compte tenu du coût élevé. La prime 2020 a fortement augmenté (11 689 €) compte tenu de la sinistralité constatée depuis trois ans.

#### Evolution depuis 2011 des remboursements :

		Prime annuelle	Montant de remboursement	Nombre d'agents concernés	Nombre d'arrêts maladie
2011	Titulaires	50 971	7 827	3	8
	Contractuels	3 105	2 062	4	4
2012	Titulaires	59 692	59 847	12	11
	Contractuels	3 423	1 524	2	8
2013	Titulaires	44 886	28 973	9	15
	Contractuels	2 253	941	0	2
2014	Titulaires	47 931	15 657	9	15
	Contractuels	2 765	0	0	0
2015	Titulaires	48 116	25 341	19	36
	Contractuels	2 263	0	4	4
2016	Titulaires	51 835	31 484	20	36
	Contractuels	2 536	1 746	9	13
2017	Titulaires	37 617	8 443	1	5
	Titulaires (contrat précédent)		29 834	5	28
2018	Titulaires	37 942	39 478	16	40
	Titulaires (contrat précédent)		815	1	1
2019	Titulaires	37 603	79 637	6	22
	Titulaires (contrats précédent)		34 368	1	15
<b>2020</b>	<b>Titulaires</b>	<b>48 557</b>	<b>91 208</b>	<b>5</b>	<b>44</b>

## **Différents partenariats**

Des services extérieurs ont apporté un soutien dans la gestion administrative, financière et logistique du Conservatoire :

- la Paierie départementale ;
- différents services du Conseil départemental : Direction de la Culture, Direction des Bâtiments, Cabinet du Président et Communication ;
- différents services de Durance Luberon Verdon agglomération : Direction générale adjointe des services, Direction du développement culturel, Direction des services techniques concernant l'entretien des bâtiments de l'antenne de Manosque ;
- la Direction des bâtiments de Provence Alpes agglomération concernant l'entretien des locaux de Digne-les-Bains ;
- Centre départemental de gestion.

Le service reprographie du Conseil départemental a effectué différents travaux pour le Conservatoire et... le rapport d'activité 2020 ! Ce soutien logistique contribue à l'amélioration de la communication du Conservatoire.

Les services communication des trois financeurs – Département, DLVA, Provence-Alpes agglomération – insèrent très régulièrement des informations relatives au conservatoire dans leur magazine respectif.

## **II – L'accueil**

### **Antenne de Manosque**

L'accueil est assuré par deux agents :

- un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet qui assume la fonction de régisseur de recettes ;
- un adjoint administratif à temps non complet (32 heures).

### **Antenne de Digne-les-Bains**

L'accueil est assuré par deux agents :

- un adjoint administratif à temps complet qui assume la fonction de régisseur de recettes ;
- un adjoint administratif à 28 heures.

Les agents d'accueil sont chargés de :

- L'accueil physique et téléphonique
- L'information des élèves, des parents, des enseignants
- L'inscription des élèves
- L'encaissement des droits d'inscription
- La gestion et le suivi administratifs des bulletins de notes
- L'information auprès des élèves et des parents en cas d'absence des enseignants
- Contrôle de la présence des élèves
- Saisie sur le logiciel RHAPSODIE des inscriptions
- Statistiques demandées par la direction et ministérielles

Les régies de recettes sont régulièrement contrôlées par la Paierie départementale. Les procès-verbaux de vérification ne font ressortir aucune anomalie.

Le contrôle des régies de recettes a été renforcé. Les agents d'accueil scannent les dossiers d'inscriptions (justificatif de domicile, avis d'imposition, récapitulatif de cotisation) avec un accès unique à la direction administrative. Le contrôle porte sur la complétude du dossier et l'application du tarif. Cette charge de travail supplémentaire et non négligeable en période d'inscriptions est assurée avec efficacité et sérieux par les agents d'accueil.

Le travail de statistiques est un élément désormais incontournable pour le conservatoire. Elles permettent d'alimenter le bilan annuel de rentrée scolaire présenté aux élus du comité syndical et du comité technique, le projet d'établissement, la comptabilité analytique et bien sûr le rapport d'activité.

Les auditions internes sont gérées par les accueils et génèrent la réalisation d'affiches et de programmes (cf. récapitulatif des auditions internes dans l'annexe 1). La configuration des locaux de l'antenne de Digne-les-Bains ne permet pas un nombre important d'auditions ; de ce fait le prêt de salles est sollicité auprès des partenaires communautaires à la différence de Manosque qui dispose de l'auditorium des Observantins.

Compte-tenu de la pandémie, les auditions internes en 2020 n'ont pas eu lieu.

Les plages horaires d'ouverture des deux antennes ont été étendues jusqu'à 21 heures pour certains cours. Les antennes sont ouvertes le samedi matin et parfois toute la journée pour des répétitions.

L'accueil du public est un élément déterminant de la qualité de l'établissement. En effet, ces agents administratifs sont non seulement en charge du « fichier élèves » informatique et du suivi du parcours de chaque inscrit (scolarité, droits d'inscription...), mais aussi de l'orientation des élèves et de leur famille, tant dans le fonctionnement hebdomadaire du conservatoire que des manifestations réalisées tout au long de l'année.

Les secrétaires d'accueils ont veillé tout particulièrement au respect du protocole sanitaire (port du masque, interdiction d'accès de l'établissement aux parents...) mis en œuvre à partir du 8 juin 2020, date de reprise de l'activité. Pour la rentrée de septembre, les inscriptions se sont déroulées sur rendez-vous

### **III – La Communication**

Un rédacteur à temps partiel (90 %) est chargé du travail de communication aussi bien interne qu'externe du Conservatoire en relation avec le directeur pédagogique et artistique.

Il réalise la conception, l'impression et la diffusion des affiches ainsi que tous les supports d'information relatifs aux « grandes » manifestations et à certaines auditions importantes.

- Il assure la mise à jour du site internet du conservatoire.
- Il gère la parution de l'agenda des manifestations, de la diffusion artistique, des master-classes et la galerie de photos des différents événements.
- Il met en place et assure le suivi des réseaux sociaux en lien avec l'activité du conservatoire (Page Facebook, Instagram et page Youtube)
- Il assure la gestion des programmes de répétitions et de représentations en lien avec l'équipe pédagogique.

Son rôle s'étend à la coordination de la communication vers la presse, donc à la gestion des communiqués et points presse sur les deux antennes et du suivi des publications (souscriptions d'abonnements et constitution d'une revue de presse).

La production d'images indispensable au rayonnement médiatique des activités est aussi prise en compte par le chargé de communication. La vidéo devient le complément incontournable de l'actuelle photothèque gérée sur le site internet du CRD04.

Le montage et la diffusion de courts fragments vidéo doit aussi permettre une diffusion en boucle de l'actualité artistique du CRD sur les écrans des accueils de Digne-les-Bains et de Manosque.

Une formation sur l'utilisation du logiciel de montage **Adobe Premiere** a été mise en place et suivie par l'agent chargée de la communication et le directeur adjoint. Ce stage en trois sessions mené par Romain Menu a permis d'atteindre à la maîtrise des principales fonctions de montage et de mise en forme des supports vidéo nécessaires à la diffusion des travaux d'élèves. Cette nouvelle compétence de l'agent a permis de présenter de façon convaincante, les travaux des classes de danse (Rosas vs Rosas) et le « trailer » de la classe CHAM qui ont connu un véritable succès auprès des jeunes élèves. (Entre autres vidéos)

#### **Les moyens techniques**

Le conservatoire s'appuie sur des moyens de communication interne en constante évolution et modernisation.

Le logiciel de scolarité (Rhapsodie), la gestion comptable et les logiciels de ressources humaines du syndicat mixte, le site internet sont concentrés sur le serveur informatique physique de l'antenne de Digne-les-Bains. Un lien VPN permet à l'antenne de Manosque d'échanger la voix (VOIP) et les données (DATA).

Le récent passage à la fibre sur Digne-les-Bains et la mise en place du SDSL sur Manosque ont considérablement accru la rapidité et l'efficacité des échanges (Débit x 12 à Digne-les-Bains et x 4 à Manosque).

Pour permettre une meilleure connexion vers l'internet depuis les salles de cours, le Wifi est maintenant disponible sur les deux antennes.

L'équipement des salles de danse et de théâtre à Manosque en diffusion vidéo et internet a été réalisé.

En termes de réseaux sociaux le conservatoire dispose maintenant d'une page professionnelle Facebook et Instagram et d'un compte YouTube.

#### **Les auditions et les spectacles en accès libre**

La gestion des auditions internes a été réalisée par les agents d'accueil pour la salle Mozart, l'Ermitage et la médiathèque à Digne-les-Bains, pour les salles internes et le nouvel auditorium mis en service en début d'année 2015 à Manosque.

La chapelle des Observantins, transformée en auditorium, a considérablement simplifié l'organisation des auditions puisqu'elle jouxte l'établissement et évite ainsi un déménagement trop important et fastidieux de matériel.

La modernisation et la reprise d'activité du Palais des Congrès à Digne les Bains ont considérablement accru l'attractivité de cette salle. En effet les équipements modernes dont elle s'est dotée permettent d'envisager de donner au public Dignois des représentations en grand effectif dans des conditions d'acoustique et de confort à la hauteur des attentes d'une diffusion de spectacles professionnels

Pour l'année 2020, le contexte pandémique n'a pas permis de mettre en place d'auditions d'élèves, tout au plus quelques rares manifestations en plein air du brass band ont pu être maintenues...

## Le site internet (crd04.fr)

Le site internet a été élaboré en concertation avec l'équipe pédagogique. Il fonctionne depuis le 15 avril 2012. Son taux de fréquentation en forte hausse jusqu'en 2017 atteint maintenant son régime de croisière.

C'est la vitrine de l'activité pédagogique et de diffusion du CRD. On y trouve l'ensemble des :

- textes de références
- modalités d'accès
- enseignements
- disciplines
- agendas de stages
- manifestations.

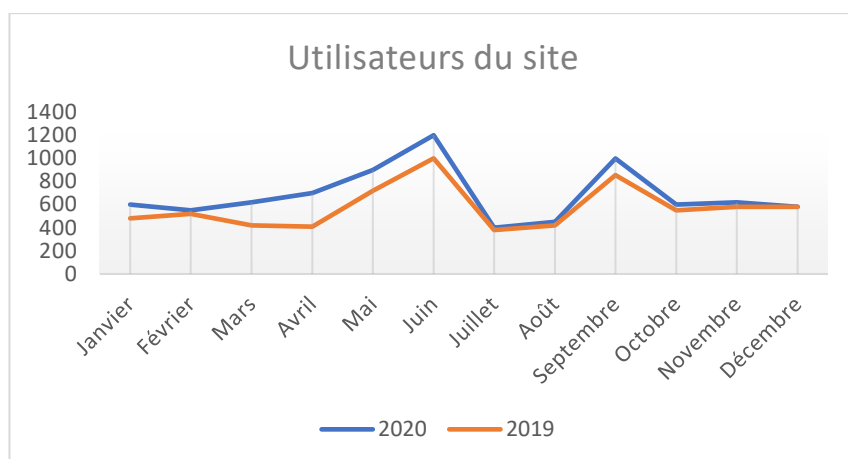
Il est relié à l'ensemble des partenaires institutionnels.

Aussi, c'est un outil statistique et d'archivage de toutes les activités en vue des bilans et de l'évaluation du dispositif à court et moyen terme. Si le mode de connexion privilégié des internautes reste l'ordinateur (56,3%) le site autorise son utilisation depuis les tablettes (6,5%) et autres smartphones (37,2%) et cela plus aisément qu'auparavant.

Il donne enfin accès au logiciel de suivi des élèves, ce qui permet aux usagers du conservatoire d'avoir un regard sur leurs informations personnelles, leur scolarité ou celle de leurs enfants. Ce portail dédié autorise aussi la consultation des bulletins semestriels d'évaluation des élèves.

Le changement de plateforme mail (OVH) qui a été imposé a occasionné quelques changements dans la collecte de statistiques de fréquentation du site. Le portail **google analytics** renseigne principalement sur l'audience, sur le comportement et le type des utilisateurs du site crd04.fr.

### Vue d'ensemble de l'audience



La courbe de fréquentation est en légère progression en 2020 malgré la pandémie.

Les deux principaux pics d'audience du site se situent comme chaque année en juin et à la rentrée de septembre.

La fréquentation du site dépend en premier lieu des périodes d'inscription et d'évaluation.



L'essentiel des consultations de pages sur le site du crd 04 concerne ce qui y est enseigné, ce que ça coûte et comment s'inscrire.

Il a été mis en ligne une page Facebook et Instagram du CRD qui sont beaucoup plus utilisés en temps normal pour consulter l'actualité artistique du conservatoire.

## Réalisations graphiques

Pour cette année 2020, le contexte de la pandémie n'a pas sollicité plus avant la conception d'affiches. Seuls quelques confections de flyers et le suivi de la communication entamée en 2019 des Indes Galantes ont pu être conduits.

### **Perspectives**

*Le poste de communication est occupé par un rédacteur dont la tâche, concentrée sur Manosque, s'étend aux deux antennes et à l'extérieur du conservatoire. Il est supervisé et relayé par le directeur pédagogique et artistique.*

*Les principales fonctions du poste sont les suivantes : Conception, réalisation et suivi de l'impression des tracts, invitations, affiches ainsi que de tous les documents d'information (saison artistique, plaquette du conservatoire...).*

*Gestion des supports photo/vidéo et des réseaux sociaux du conservatoire (Youtube, Facebook...)*

*Diffusion des supports de communication (tracts, affiches...)*

*Créations de supports vidéo pendant la pandémie qui permettent aux familles et au public d'apprécier le travail des enfants et des élèves dans ce contexte si particulier.*

*Le suivi complet de la diffusion des moyens de communication (affiches aux partenaires, campagne d'affichage, rendez-vous de presse etc...).*

*Suivi des relations avec la presse écrite et radio.*

*Cette tâche indispensable au bon fonctionnement de l'établissement nécessiterait une personne à plein temps. Malgré cela les progrès réalisés ces dernières années s'évaluent dans la presse et les médias en termes d'amélioration de l'image du conservatoire, levier important du redressement de la structure.*

## IV – La parthèque

La parthèque a été mise en place en 2003. Elle est gérée et animée par un adjoint administratif principal de 1<sup>ème</sup> classe à temps complet. Bien que la parthèque soit un élément pédagogique essentiel pour la vie du Conservatoire, elle revêt une fonction administrative indispensable en matière de suivi, de contrôle et de gestion.

La parthèque s'articule autour de quatre fonctions principales :



### Gestion de la parthèque

Les partitions, livres, CD, DVD et autres matériels pédagogiques ont été recensés, triés, classés et enfin répertoriés dans le logiciel « Rhapsodie » avec un numéro d'inventaire. Un règlement intérieur a été réalisé par la parthécaire et voté en Comité syndical.

- ⇒ Tenue du fichier des ouvrages en 2019
- ⇒ 5 789 pointés depuis 2003 moins 106 hors d'usage et 46 perdus.
- ⇒ Total des ouvrages en stock **5 637**.
- ⇒ **55** ouvrages **achetés** pour un montant de **1 293,81 €**
- ⇒ Nombre de **dons** en 2019 : **149 partitions** pour un montant évalué à **5 501,99 €** confiées aux professeurs. Certaines partitions ne sont plus éditées et de fait ne sont pas chiffrables.
- ⇒ Gestion des prêts et des retours. 1 042 prêts, 684 retours en 2019.
- ⇒ Entretien général des documents : aux fins d'archivage, les partitions anciennes sont photocopiées, enregistrées sur CD et sauvegardées sur ordinateur. Compte-tenu qu'elles ne sont plus éditées, les timbres SEAM ne sont pas nécessaires.
- ⇒ **2 644/5 350** timbres SEAM utilisés en 2019. **1 714** sur Digne-les-Bains, **930** sur Manosque. Cette différence s'explique par le fait que la parthèque est positionnée à Manosque.

### Accompagnement pédagogique des élèves

La parthécaire accueille les élèves et, si nécessaire, les accompagne dans leurs travaux de recherche.

### Gestion du parc instrumental

Pour toute demande d'achat, le personnel concerné (enseignant, direction) établit une demande écrite, datée et signée au service documentation. La parthécaire effectue alors les demandes, réceptionne et vérifie les devis, les factures et le matériel. Pour l'enregistrement, elle procède aux opérations de gestion avant toute mise à disposition au public. **404 instruments sont enregistrés dans le parc** sans compter le détail des petits matériels et accessoires pour les classes d'éveil et autres (ped de guitare, stand, archets de contrebasse, baguettes de percussions, ...).

La parthécaire est chargée de la gestion des prêts et des retours, du suivi de l'entretien des instruments dit d'ensemble (prêt ponctuel selon projet), de la tenue du registre des accords de pianos.

Nombre de prêts : **142** à l'année sur les 404 du parc de prêt (orchestre, parcours coordonné, orchestre de quartier, CHAM, projet pédagogique), le reste est confié aux associations des parents d'élèves du conservatoire (1 par antenne) qui les mettent à disposition des élèves sur l'année scolaire.

245 instruments mis à disposition des élèves.

Les Associations des Parents d'Elèves du Conservatoire ont pour mission la mise à disposition d'instruments sur des durées plus longues, en général une année.

Le Conservatoire met également des instruments à disposition pour des durées plus courtes.

Pour le parcours coordonné, des instruments sont prêtés à chacun des élèves pour une durée de deux mois, l'objectif du parcours étant la découverte pendant une année des différentes pratiques instrumentales. Des



instruments peuvent également être mis à disposition pour un projet pédagogique sur un laps de temps de 2 à 4 mois.

### **Gestion des examens**

Missions : suivi administratif des membres du jury, gestion des listes d'élèves, du calendrier et des procès-verbaux. Tous les procès-verbaux d'examens sont scannés et sauvegardés sur CD. Ils sont mis en ligne sur le site internet du conservatoire pour consultation. Les résultats d'examens font l'objet d'un affichage dans les locaux.

# **Annexes**



## Annexe 1

### **PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL « Olivier Messiaen » Présenté en comité syndical du 6 mai 2020**

Le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé jeudi 12 mars la fermeture des écoles et universités face à l'épidémie du coronavirus. La ministre du Travail Muriel Pénicaud a assuré que, si le télétravail n'était pas possible pour les parents, ils bénéficieront d'un arrêt maladie.

Le vendredi 13 mars 2020, l'équipe pédagogique s'est organisée pour mettre en œuvre le téléenseignement en contactant chaque élève.

#### **L'ENSEIGNEMENT**

Pendant la 1<sup>ère</sup> semaine de confinement, les enseignants ont organisé avec leurs élèves différentes modalités de travail avec plusieurs outils : facebook vidéo, skype, zoom, whatsapp, webcam, dropbox (payant), youtube, padlet. A noter, que les outils cités ne permettent pas de travailler avec plusieurs interlocuteurs (ateliers jazz, musique actuelle). Le mail a été également utilisé pour l'envoi de vidéos, enregistrements audios, envois de partitions et retours avec commentaires des enseignants.

Les cours en vision sont de l'avis général éprouvants compte tenu de la concentration demandée le plus souvent liée à la mauvaise qualité sonore. D'autre part, il est difficile de vérifier les postures.

Certains territoires sont très mal desservis par internet créant une difficulté supplémentaire. Quatre professeurs ne possèdent pas d'ordinateur. Les cours ont été réalisés par téléphone.

Il semble difficile de quantifier le travail réalisé car certains enseignants ont opté pour plus de souplesse et se sont rendus disponibles compte-tenu de la situation rencontrée par les familles (absence de plusieurs ordinateurs, télétravail des parents, devoirs envoyés par l'Education nationale). La plupart ont maintenu leurs jours et horaires de cours habituels quand cela a été possible.

Des auditions « confinées » ont été mises en œuvre par certains ou un travail plus ludique sous forme de vidéos pour les élèves de danse classique.

La direction du conservatoire a indiqué que les vacances scolaires devaient être respectées. Certains enseignants ont préféré réduire leurs congés à une semaine.

#### **Difficultés de mise en œuvre**

L'ensemble des professeurs intervenant en milieu scolaire (CHAM, danse, orchestres) a arrêté l'activité car impossible à mettre en œuvre.

De l'avis des 3 professeurs de formation musicale, il a été très difficile de mobiliser leurs élèves, ceux-ci étant plutôt focalisés sur la pratique instrumentale.

L'exposition aux écrans, les sons diffus, répétitions des consignes en haussant le ton pour se faire entendre, les problèmes de concentration des plus petits ont constitué des difficultés pour certains enseignants habitués au cours in vivo.

La poursuite d'activité de certains élèves adultes a été interrompue du fait de la réquisition professionnelle liée à leurs métiers (hôpital) et des mauvaises qualités techniques.

Les difficultés techniques et aussi celles liées au confinement ont entraîné un décrochage essentiellement pour les cours collectifs.

### **Continuité de l'enseignement –**

En pratique instrumentale, sur 580 élèves 473 ont continué l'activité pendant la période de confinement soit 81 %.

Pour le département danse, deux ont répondu (danse classique et contemporaine) : sur 106 élèves pour ces deux disciplines 55 ont continué l'activité soit 52 %.

Pour les ateliers et cours collectifs, trois professeurs sur six ont répondu (jazz, musique actuelle, musique traditionnelle). Pour le théâtre, la mauvaise couverture internet a rendu impossible la continuité des cours. Concernant l'éveil, les cours avec les tous petits n'ont pas été possible. Le chant choral pratiqué dans les classes de formation musicale n'a pas continué. Sur les trois cours d'ensembles maintenues, sur 117 élèves 43 ont continué l'activité, soit 37 %.

Un bilan détaillé par élèves et par disciplines est joint au plan de continuité de l'enseignement.

### **MISSIONS ADMINISTRATIVES**

Suite à l'annonce du Premier Ministre, le samedi 14 mars, le conservatoire a été compétemment fermé au public. Le personnel administratif a été placé en télétravail.

Un agent du service support et la directrice administrative sont venus travailler une fois par semaine au conservatoire : règlement des factures, paye.

Le prestataire informatique du conservatoire a installé l'accès au réseau pour certains agents.

### Plan de continuité de l'enseignement

Temps	Discipline	Effectif	Cours poursuivis	
<b>Cordes</b>				
20h	Alto	16	6	
20h	guitare	29	29	
20h	guitare	39	25	
12h	Contrebasse	21	21	
16h	Violon	27	23	
20h	Violon	34	24	
20h	Violoncelle	29	26	
		<b>195</b>	<b>154</b>	<b>79%</b>
<b>Vents</b>				
6h30	Basson	4	4	
12h	Trompette	20	14	
12h	Saxophone	21	17	
4h	Galoubet	7	3	
8h	Hautbois	14	14	
11h	Flûte traversière	17	17	
17h30	Flûte traversière	34	32	
20h	Flûte à bec	26	23	
9h	Trombone	18	15	
20h	Clarinette	31	29	
		<b>192</b>	<b>168</b>	<b>88%</b>
<b>Claviers</b>				
20h	Piano et accompagnement	14	10	
15h	Piano et accompagnement	0	0	
20h	Piano	40	31	
16h	Piano	25	22	
10h45	Piano jazz	13	11	
16H	Clavecin	28	28	
16h	Accordéon	30	29	
		<b>150</b>	<b>131</b>	<b>87%</b>
<b>Chant</b>				
20h	Chant lyrique	28	17	
4h	Jazz vocal	15	12	
		<b>580</b>	<b>482</b>	<b>83%</b>
<b>Ateliers</b>				
10h	Musique traditionnelle	21	5	
20H	Jazz	60	12	
16h	Musique actuelle	36	26	
		<b>117</b>	<b>43</b>	<b>37%</b>
<b>Danse</b>				
16h	Danse classique	65	39	
15h	Danse contemporaine	41	27	
		<b>106</b>	<b>66</b>	<b>62%</b>
		<b>223</b>	<b>109</b>	<b>49%</b>
<b>Cours non réalisés</b>				
16h	Piano	30	0	
20h	Batterie percussions	39	0	
18h	Danse jazz	46	0	
8h	Jardin/éveil	70	0	
16h	Théâtre	74	0	
9h	Chant choral	18	0	



## Annexe 2



### PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL « Olivier Messiaen »

#### Juin et septembre 2020

Le plan de reprise d'activité sera annexé au règlement intérieur de l'établissement.

Le Plan de reprise d'activité doit permettre d'anticiper la propagation du virus COVID 19 et protéger le conservatoire en limitant le préjudice des activités d'enseignement et administrative tout en préservant la santé et la sécurité des usagers et du personnel. Cet outil est destiné à l'employeur dont la responsabilité pourrait être engagée devant les tribunaux.

#### **La loi –**

***L'employeur est responsable de la santé et de la sécurité de ses agents.*** La loi prévoit qu'il doit prendre des mesures de prévention et veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances. Une crise sanitaire est un changement de circonstances qui doit le conduire à s'assurer que les mesures qu'il met en œuvre habituellement sont toujours adoptées ou doivent l'être pour protéger les agents contre les risques de contamination.

*Il en va de l'intérêt des salariés mais aussi des employeurs car la présence des agents à leur poste dépendra largement de leur confiance dans la capacité de la collectivité à répondre à leurs inquiétudes et à les protéger contre les risques spécifiques liés au virus, notamment ceux qui sont en contact avec les clients (pour le conservatoire, les parents, les élèves, les collègues de travail).*

Le décret du 11 mai 2020 interdisant la reprise des établissements recevant du public doit être abrogé très prochainement.

#### **Ré-évaluer les risques –**

*L'employeur doit donc réévaluer des risques.*

*Ce n'est pas forcément une démarche lourde.*

*Il doit concrètement passer en revue les circonstances dans lesquelles les agents peuvent être exposés au virus et **mettre en œuvre les mesures nécessaires pour éviter ou, à défaut, limiter au plus le risque :***

- télétravail*
- organisation du travail (règles de distances sociales) ;*
- équipements (écrans ou éloignement des guichets...);*
- information ;*
- sensibilisation et consignes de travail.*

#### **Le dialogue –**

*Le dialogue dans la collectivité revêt une importance essentielle en situation de crise. Les représentants du personnel, en particulier les représentants du CHS-CT sont bien placés pour aider à identifier les situations à risque au quotidien et la faisabilité réelle des acteurs que l'employeur envisage de mettre en œuvre. Ils peuvent anticiper les questions pratiques puis participer à la diffusion de l'information auprès de leurs collègues.*



*Les réunions doivent de préférence être tenues en **visio-conférence**.*

Le plan de reprise d'activité sera évolutif jusqu'en septembre 2020. Il devra s'adapter aux difficultés d'enseignement en présentiel et du travail administratif.

Le CHS-CT s'est tenu par visio conférence le mardi 5 mai 2020 à 10 heures 30. Il a été décidé à l'unanimité des représentants du personnel titulaire et des élus de ne pas reprendre l'activité au 11 mai, le conservatoire reprenant son activité à la rentrée de septembre 2020.

Le Comité syndical s'est réuni en visio-conférence le mercredi 6 mai 2020 à 10 heures 30. Les cinq élus présents ont décidé de ne pas reprendre l'activité au 11 mai 2020. Une nouvelle réunion se tiendra pour décider d'une reprise de l'activité au 2 juin en fonction de l'évolution sanitaire.

Dans l'hypothèse d'une reprise partielle au mois de juin, un bilan de la reprise d'activité sera adressé aux membres du Comité syndical et du CHS-CT début juillet 2020.

### **REGLES GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT**

L'accès au conservatoire sera uniquement réservé aux agents et aux élèves : les parents devront attendre leurs enfants à l'extérieur.

Le port du masque sera obligatoirement pour l'accès au conservatoire.

Les portes des bureaux doivent être maintenues ouvertes.

Une signalisation au sol afin de matérialiser la distanciation physique sera réalisée dans les salles de cours, les bureaux et les communs.

L'ascenseur sera interdit.

### **MOYENS MIS A DISPOSITION DES AGENTS**

Le conservatoire a proposé l'achat auprès du Département de 400 masques qui a été accepté par le directeur général des services départementaux. Ces masques sont réutilisables 50 fois. Les masques sont disponibles pour la reprise d'activité.

Le matériel mis à disposition de tous les agents :

- 400 masques barrières réutilisables 50 fois
- 500 masques chirurgicaux en attendant les masques barrières
- 200 solutions hydroalcooliques de 800 ml et des lavettes microfibrés pour la désinfection des instruments
- 15 litres de désinfectants mains et surfaces

## **I – LE PERSONNEL NON ENSEIGNANT**

Compte-tenu de la configuration du travail administratif, la plupart des agents occupant un bureau individuel, le présentiel sera privilégié pour plusieurs raisons :

- l'accès au réseau du conservatoire du domicile des agents est limité techniquement à un certain nombre et n'est pas accessibles à tous ;
- la mise à disposition du matériel (copieur, scan).

Une prise en compte des vulnérabilités liées à la santé sera prise en compte. Dans cette situation, l'agent restera en télétravail. L'agent devra fournir un certificat médical.

### **REGLES GENERALES POUR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF**

– port du masque fourni par le conservatoire

– port d'une sur-blouse et de gants jetables à la fin du service de ménage (pour l'instant Alpes détergent n'en a pas)

– désinfection des mains régulièrement

– nettoyage systématique du matériel mis à disposition (copieur, machines à café, ascenseur, etc.) par chaque utilisateur

- portes de bureau maintenues ouvertes
- éviter les déplacements entre les bureaux, le contact téléphonique entre agents sera privilégié.
- privilégier les réunions ou entretiens entre les antennes par visio-conférence, skype, zoom.

### **Les accueils des antennes**

Les agents d'accueil, par leurs fonctions, seront particulièrement exposés. Il est donc impératif de mettre en œuvre des modalités drastiques qui ne souffriront aucune dérogation.

Chaque agent devra être seul dans son bureau. ¼ d'heure de battement entre les prises de fonctions des deux agents devra être respecté. A chaque prise de poste de l'agent, le matériel et mobilier de bureau devront être désinfectés par chaque agent.

La distanciation physique avec le public, les élèves et le personnel devra être impérativement respectée. Des marquages au sol permettront d'établir cette distance.

Les renseignements seront donnés par la vitre amovible avec interdiction formelle à toute personne (agents, élèves, parents) de pénétrer dans l'accueil.

Compte tenu de la circulation, il est impératif que les halls d'accueils restent inoccupés : **les parents devront attendre les enfants à l'extérieur du conservatoire.**

Les personnes souhaitant des renseignements auprès des accueils seront reçues une à une.

Les agents d'accueil veilleront à l'accès du conservatoire.

Les consignes devront être affichées sur les portes d'entrée. Elles seront portées à la connaissance du public via le site internet du conservatoire et par un courrier adressé aux élèves et parents.

#### ***Pour l'antenne de Digne-les-Bains :***

- un sens de circulation pourra être adopté avec l'entrée principale et l'issue de secours située en rez-de-chaussée ;
- interdiction de public extérieur pour les repas pris au rez-de-chaussée ;
- lors des déjeuners, la distanciation physique devra être respectée ; en cas d'impossibilité, déjeuner dans le bureau.

#### ***Pour l'antenne de Manosque :***

Un sens de circulation doit être adopté avec l'entrée principale et l'issue de secours située en rez-de-chaussée.

### **Communication, parthèque, direction générale, direction adjointe, direction administrative**

Les bureaux sont attribués à titre individuel. A ce titre, les agents pourront reprendre l'activité. Les portes seront maintenues ouvertes.

Selon la superficie des bureaux, des rendez-vous physiques pourront être maintenus mais éventuellement dans un autre local plus adapté en superficie.

Il sera indispensable cependant de privilégier les RV téléphoniques ou par visio- conférence.

### **Service support**

La présence des 2 agents est possible compte-tenu que la distanciation physique d'1m50 est respectée. Le télétravail pour un agent n'est pas possible en l'absence de matériel informatique.

### **Entretien des locaux**

Pour l'antenne de Digne les Bains, l'entretien est assuré par une société qui nous a communiqué une offre de service renforcée de désinfection des locaux et mobiliers. Cette prestation supplémentaire sera mise en œuvre.

Pour l'antenne de Manosque, l'entretien est assuré par un agent. Un stock de sur-blouses dans la limite des disponibilités du fournisseur (à ce jour réservées au personnel hospitalier) et des gants jetables seront attribués à l'agent.

Une évaluation concernant la surcharge de travail (désinfection) sera établie avec l'agent. Un avenant au contrat de travail sera pris pour augmenter les heures mensuelles. Pour cet agent, la fiche de poste sera modifiée en fonction des mesures supplémentaires de désinfection à mettre en œuvre.

## **II – REGLES GENERALES DE FONCTIONNEMENT POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT**

L'ensemble des préconisations détaillées lors du chapitre « I – Le personnel non enseignant » s'applique pour les enseignants aussi bien dans leurs différents contacts avec l'administration que pour l'accueil des élèves.

### **Accès aux salles de cours**

L'accès aux couloirs, étages et salles de cours du conservatoire sera interdit aux parents d'élèves et aux personnes extérieures au conservatoire.

Les relations pédagogiques parents/professeurs seront réalisées de manière dématérialisée (visioconférence, téléphone, mail...).

Dans les communs, une distanciation physique restera impérative.

Les élèves accéderont aux salles de cours par l'escalier principal. Les sorties se feront par l'escalier de secours en respectant les règles de distanciation.

L'ascenseur de Manosque est interdit aux élèves.

Pour les cours en face à face pédagogique, il est préconisé 4m<sup>2</sup> par personne. Les salles de cours peuvent donc accueillir l'enseignant et l'élève (cf. recensement des superficies). Pour les cours de danse, il est préconisé 6m<sup>2</sup> par personne.

### **Conditions sanitaires**

Toute personne accédant aux salles de cours devra être munie d'un masque adapté. Ce masque sera fourni par le conservatoire pour le personnel enseignant. Les élèves devront disposer de leur propre masque ; masque en conformité.

Cette mesure vaut pour les cours collectifs.

Un lavage des mains adapté devra être fait :

- par chaque élève avant l'entrée et à la sortie des salles de cours et dans les toilettes qui leurs sont réservées ;
- par les professeurs à chaque intercour.

Du matériel désinfectant (gel hydroalcoolique, lingettes...) sera mis à disposition des enseignants dans chaque classe. Un battement de 10 minutes sera appliqué à chaque intercour afin de désinfecter les instruments, objets et poignées de porte.

Les professeurs seront chargés de la désinfection aux intercour :

- du matériel pédagogique du conservatoire (instruments, barre de danse, sono...)
- des poignées de portes
- ...

Les locaux non essentiels à l'enseignement seront fermés au public (partothèque, lieux de regroupement pour les repas, vestiaires...).

### **Emploi du temps**

Un emploi du temps spécifique sera réalisé afin de limiter les rencontres dans les communs. Des temps de latence devront être intégrés aux emplois du temps.

Les élèves et les enseignants seront tenus de suivre strictement l'emploi du temps mis en place.

Aucun stationnement dans les communs ne peut être fait.

### **Nombre d'élèves par classe**

Les cours d'instrument seront individuels.

Les effectifs des cours collectifs seront adaptés afin de respecter le principe d'une distanciation physique. Un recensement des superficies des salles a été réalisé et indique le nombre d'élèves autorisés conformément aux règles de distanciation physique. Le recensement est joint au plan de reprise d'activité. Tout élève ne respectant pas les règles sanitaires ne sera plus admis dans les locaux du conservatoire.

### **III - LA REPRISE DES COURS**

La reprise des cours en présentiel est proposée dès le mois de juin, sur la base du volontariat. En l'absence de reprise en présentiel, les enseignants resteront en télétravail.

Pendant la semaine du 11 mai, des réunions avec les professeurs ont été organisées pour recueillir les avis et les propositions des professeurs.

Des fiches détaillant les modalités d'activité, les spécificités des enseignements et les propositions des enseignants sont jointes au plan de reprise d'activité. Certains enseignants n'ont pas répondu au recensement.

La reprise des cours sera modulée par le nombre d'élèves qui reprendront et alternative en fonction des souhaits des professeurs (présentiel ou télétravail). Le recensement de reprise des cours a été réalisé par les enseignants.

#### *Les cours d'instruments possibles en présentiel dès le mois de juin*

Cordes, claviers, accordéon, batterie, et quelques instruments à vent, chant lyrique.

Les enseignants des ateliers de musique actuelle, jazz et jazz vocal ont communiqué une proposition de reprise en présentiel en conformité avec les règles sanitaires.

#### *Les cours annulés*

Le parcours coordonné, les orchestres (cordes et vents) et le jardin/éveil pour une reprise en juin. En fonction de l'évolution sanitaire en septembre, une décision sera prise.

Il semble improbable que les orchestres à l'école et les interventions en milieu scolaire puissent reprendre en juin. Une discussion sera menée avec les équipes pédagogiques de l'Education nationale et du conservatoire.

#### *Les cours collectifs*

Les professeurs ont formulé des propositions pour une reprise en présentiel dès le mois de juin. La fiche « cours collectifs » détaille les adaptations conformes aux règles sanitaires.

Les trois professeurs de danse (jazz, classique, contemporaine) souhaitent également reprendre en présentiel avec des adaptations et une configuration restreinte en termes d'effectifs. Les modalités sont détaillées dans la fiche danse.

### **IV – DIVERS**

Les réunions de concertations se dérouleront début juillet soit en présentiel en respectant la règle de distanciation physique soit par visio-conférence.

La programmation artistique et plus particulièrement les manifestations devant se dérouler en mai/juin sont annulées. En fonction de l'évolution sanitaire en septembre, la programmation 2020/2021 sera annulée.

Antenne de Digne les Bains

Nombre de personnes par salles autorisé

(superficies hors meubles encombrants (piano, mobilier)

SALLE	SURFACE	Nombre théorique	Nombre autorisé
Salle Petit	31	7	3
Salle 9	26	6	4
Salle 8	10	2	2
Salle7	15	3	2
Grande salle	58,55	14	12
Bureau directeur adjoint	8,58	2	1
Bureau directrice administrative	9,59	2	1
Bureau RH	30,23	7	3
FM3	34	8	7
Salle 6	23,97	5	4
Salle 5	22,86	5	4
FM2	31,83	7	5
Mozart	51,55	12	8
Salle 4	22,86	5	4
Salle 3	13,26	3	2
Salle 2	17,39	4	3
Partothèque	22,86	5	3
FM1	31,81	7	5
Sous-sol			
Pièce d'entrée	20,16	5	3
Grande pièce	38,26	9	5
Annexe danse (6 m <sup>2</sup> par élève)	106,4	26	12
Annexe théâtre	69	17	8
Vestiaire	10,6	1	
<b>Total</b>	<b>705,76</b>	<b>162</b>	<b>101</b>

Antenne de Manosque  
Nombre de personnes autorisé par salle

SALLE	SURFACE	Nombre théorique	Nombre autorisé
307	58,5	14	11
306	16,62	4	2
305	12,92	3	2
303	48,45	12	8
302	14,71	3	2
301	11,36	2	2
205	48,86	12	10
204	12,23	3	2
203	16,12	4	2
202	57,23	14	11
201	44,12	11	9
104	44,12	11	9
103			
Bureau direction			
Bureau communication	16,04	4	2
Partothèque	16,22	4	3
Clavecin	18,38	4	3
Annexe Théâtre	77	19	10
Annexe Danse (6 m <sup>2</sup> par élève)	77	19	10
Annexe Percussions	16	4	2
<b>Total</b>	<b>605,88</b>	<b>147</b>	<b>100</b>

# PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE 2020

## Fiche instruments à vent et chant

### Préconisations sanitaires spécifiques

1°) bois : le problème des anches est à régler. Les élèves doivent fournir leurs propres anches, les enseignants n'ayant pas à essayer, gratter ces éléments essentiels de l'instrument. Les règles de disposition et de séparation doivent suivre celles préconisées pour les cuivres.

2°) cuivres : la projection de gouttelettes est ici évidente. La salle doit être suffisamment grande. L'élève et le professeur sont soit face à face, soit côte à côte, et il n'y a évidemment pas de masque. Une séparation transparente genre film plastique doit pouvoir être installée entre les deux. La taille de la salle est primordiale.

3°) chant : mesures de distanciation et salles suffisamment grandes sont nécessaires.

Pour les cours en face à face pédagogique, il est préconisé 4m<sup>2</sup> par personne. Les salles de cours peuvent donc accueillir l'enseignant et l'élève (cf. recensement des superficies).

### Reprise des cours

Suite à la réunion du 12 mai 2020 de concertation, les enseignants ont fait part de leur souhait de poursuite de l'activité selon des modalités différenciées : présentiel, continuité en télétravail ou en conciliant les deux modalités. Les élèves sont répertoriés en fonction de leur choix.

La continuité de l'orchestre quel que soit la modalité retenue est impossible.

Compte-tenu de l'impossibilité de télétravail, l'accompagnement piano sera réalisé en présentiel en fonction des enseignants qui opteront pour cette modalité.

Un battement de 10 minutes est prévu entre chaque cours pour la désinfection des instruments, objets et poignées de porte.

Discipline	Temps	Effectif	Cours en présentiel	Cours en télétravail
Trompette	12h	20	non	oui
Saxophone	12h	21	non	oui
Clarinette	20 h	31	Oui	oui
Flûte à bec	20 h	26	Oui	non
Flûte traversière	17h30	34	oui	oui
Flûte traversière	11 h	17	oui	oui
Galoubet	4h	7	oui	non
Trombone	9h	18	oui	non
Hautbois	8h	14	non	oui
Basson	6h30	4	oui	oui
Chant lyrique	20h	28	Oui	oui
Chant choral	9h	18	non	non
Accompagnement et cours de piano antenne de Digne	20h	0	oui	non
Accompagnement piano antenne de Manosque	15h	0	oui	non

### Chant choral

- Pas de reprise en juin
- Des visières plexiglass sont envisagées pour septembre
- 6m<sup>2</sup> par élève est préconisé.

-

## - PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE 2020

### - Fiche claviers et percussions

#### **Préconisations sanitaires spécifiques :**

- Nettoyage du clavier et éventuellement du pupitre après chaque élève, avec une lingette désinfectante. Certains instruments ne supportent pas ces produits tel le clavecin. Pour le clavecin, il est nécessaire que l'élève se lavent les mains avec le gel hydro alcoolique avant le cours.
- Concernant la batterie, les élèves ont leurs propres baguettes.
- Les élèves d'accordéon possèdent également leur instrument.
- Pour les cours en face à face pédagogique, il est préconisé 4m2 par personne. Les salles de cours peuvent donc accueillir l'enseignant et l'élève (cf. recensement des superficies).

#### **Reprise des cours**

- Suite aux réunions de concertation, les enseignants et les élèves souhaitant reprendre les cours en présentiel ou poursuivre en télétravail en juin ont été recensés.
- Un battement de 10 minutes est prévu entre chaque élève, permettant la désinfection des objets, instruments, poignées de portes.

<b>Professeur</b>	<b>Temps</b>	<b>Effectif</b>	<b>Présentiel</b>	<b>Télétravail</b>
Piano Digne les Bains	20h	40	27	
Piano Digne les Bains	6h	14	OUI	
Piano Manosque	16h	25	NON	22
Piano Manosque	16h	30	24	
Clavecin	16h	28	OUI	
Accordéon	16h	30	OUI	
Piano jazz	10h45	13	OUI	OUI
Batterie - percussions	20h	39	Oui	Non



# PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE 2020

## Fiche cordes

### **Préconisations sanitaires spécifiques**

Il est impossible de désinfecter des instruments à cordes. Ils sont personnels. Mais les plus jeunes enfants ont besoin de la proximité physique des enseignants pour effectuer l'accord. Les masques sont de rigueur. Nettoyage des mains systématique avant et après le cours pour l'élève et l'enseignant.

Pour l'enseignement de contrebasse, les enfants utilisent les instruments du conservatoire car le transport d'un instrument lourd est difficile pour les plus jeunes. Compte tenu de l'interdiction d'entrée des parents dans le conservatoire, il sera nécessaire de trouver une solution.

Pour les cours en face à face pédagogique, il est préconisé 4m2 par personne. Les salles de cours peuvent donc accueillir l'enseignant et l'élève (cf. recensement des superficies).

### **Reprise des cours**

Suite à la réunion du 12 mai 2020 de concertation, les enseignants ont fait part de leur souhait de poursuite de l'activité selon des modalités différenciées : présentiel, continuité en télétravail et en conciliant les deux modalités. Les élèves sont répertoriés en fonction de leur choix.

<b>Discipline</b>	<b>Antenne</b>	<b>Temps</b>	<b>Effectif</b>	<b>Cours en présentiel</b>	<b>Cours en télétravail</b>
Violon	Manosque	20h	34	25	non
Violon	Digne les Bains	16h	27	non	23
Alto	2 antennes	20h	16	10	non
Contrebasse	Contrebasse	12h	21	16	5
Guitare	2 antennes	20h	39	8	14
Guitare	Manosque	20h	29	non	29
Violoncelle	2 antennes	20h	29	oui	non

## PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE 2020

### Fiche musique actuelle, jazz vocal et jazz

#### Locaux

Digne-les-Bains – salle de sous-sol

- Ouverture permanente des fenêtres pour favoriser la circulation de l'air
- En fonction de la superficie, maximum de 4 élèves

Manosque – salles 307

- Ouverture permanente des fenêtres pour favoriser la circulation de l'air
- En fonction de la superficie, maximum de 6 élèves

#### Reprise des cours

Suite à la réunion du 12 mai 2020 de concertation, les enseignants ont fait part de leur souhait de poursuite de l'activité selon des modalités différenciées : présentiel, continuité en télétravail et en conciliant les deux modalités. Les élèves sont répertoriés en fonction de leur choix.

Discipline	Antenne	Effectif	Cours en présentiel	Cours en télétravail
Atelier jazz	2 antennes	60	oui	Non
Musique actuelle	2 antennes	36	oui	Non
Jazz vocal	2 antennes	15	Oui	Non

#### PROPOSITIONS DES ENSEIGNANTS

##### Déroulement des cours

Chaque élève vient avec son propre matériel : instruments, baguettes/maillottes, câbles/jacks et pédales, micros... Seuls les instruments (batterie, amplis, pianos) sont mis à disposition et nettoyés systématiquement après usage.

Chaque séance est raccourcie d'1/4 d'heure pour permettre à l'enseignant de nettoyer les éléments communs : claviers, amplis, batterie, pupitres, poignées de portes.

Les ateliers sont divisés pour respecter le nombre d'élèves autorisé par salle.

##### Pour la discipline jazz

L'atelier brass band est impossible jusqu'à nouvel ordre. La possibilité de l'organisation d'une séance ponctuelle en plein air sera examinée. Les créneaux horaires dévolus au brass band seront transférés sur les ateliers divisés.

Limite de 2 soufflants conjoints à Digne les Bains et 3 à Manosque ; les soufflants occupent les coins opposés de chaque salle.

Possibilité de maintenir les sections rythmiques existantes en proposant des nouveaux horaires aux participants excédants.

Pour les disciplines musique actuelle et jazz vocal

Les groupes de Digne-les-Bains et Manosque peuvent fonctionner normalement. Les autres comportent plus de musiciens que la capacité d'accueil autorisée. Pour ceux-là, 1 heure de cours en demi-groupes avec rotation hebdomadaire des élèves dans chaque 1/2 groupe de manière à ce que tous les élèves puissent jouer ensemble.

Pour le jazz vocal, les ateliers peuvent conserver leur forme actuelle et les cours de chant individuels peuvent se poursuivre normalement.

Si en septembre, la situation sanitaire ne s'est pas améliorée, le jazz vocal se fera uniquement sous forme de cours individuels et les temps d'atelier des musiques actuelles seront revus à la baisse de façon à pouvoir accueillir plus d'élèves en groupes restreints.

# PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE

## Fiche danse

### Préconisations sanitaires spécifiques

Les mêmes règles d'hygiène préconisées pour les activités sportives doivent prévaloir soit 6 m<sup>2</sup> par élève. Si les salles permettent souvent une distanciation physique correcte, il n'en est pas de même des vestiaires ; ils seront donc fermés.

Un sens de circulation est organisé entre la porte d'entrée de la salle et la sortie de secours.

### Salles de cours

Discipline	Manosque	Digne les Bains
Danse classique Danse contemporaine Danse jazz	Superficie : <b>77 m<sup>2</sup></b> Nombre d'élèves autorisé : <b>10</b>	Superficie : <b>106,84 m<sup>2</sup></b> Nombre d'élèves autorisé : <b>12</b>
Vestiaires	Superficie : <b>10 m<sup>2</sup></b> Nombre d'élèves autorisé : <b>0</b>	Superficie : <b>10,6 m<sup>2</sup></b> Nombre d'élèves autorisé : <b>0</b>

### Reprise des cours

Suite aux réunions de concertation, les enseignants de danse classique, contemporaine et jazz ont fait part de leur souhait de reprendre l'activité en présentiel avec un format différent d'enseignement. Seules les activités n'entraînant pas d'efforts physique seront proposées. Le nombre d'élèves par cours sera limité. Selon les élèves souhaitant reprendre, une alternance des cours est possible.

Ainsi que le détaille le plan de reprise d'activité, du gel hydro alcoolique sera mis à disposition.

Des lingettes permettront de désinfecter les barres, les objets et poignées de portes par les enseignants.

Les horaires seront espacés afin de permettre l'aération des salles pendant 10 minutes entre chaque cours.

Les cours seront adaptés au port du masque et aux règles sanitaires.

Les interventions en milieu scolaire pour Digne-les-Bains et Manosque seront suspendues dans le cas d'une reprise au mois de juin. Pour la rentrée de septembre, une concertation sera organisée avec l'Education nationale pour la reprise des interventions.

Ecoles concernées : Les Ferréol à Digne les Bains, les Tilleuls à Manosque.

Discipline	Antenne	Temps de travail	Effectif	Cours en présentiel	Cours en télétravail
Danse classique	Manosque	16 h	65	oui	Non
Dans contemporaine	Digne les Bains	15 h	41	oui	Non
Modern jazz	2 antennes	18 h	46	Oui	Non

## Propositions des professeurs

<b>Organisation des cours</b>	<p>Reprise en présentiel avec des petits groupes de 8 à 9 élèves (4m2 par élèves) et selon le nombre d'élèves scinder les cours en deux.</p> <p>Adaptation des cours : pas de cardio, veiller à la distanciation pour le travail de barre, etc. Les élèves doivent arriver avec leur tenue de danse afin d'éviter l'utilisation des vestiaires et une bouteille d'eau. Les vestiaires seront fermés.</p> <p>Le port du masque est incompatible avec l'activité.</p> <p>Un sens de circulation peut être organisé entre issue principale et issue de secours.</p> <p>L'espace réglementaire sera matérialisé au sol.</p> <p>Des cours en extérieur peuvent être organisés avec l'autorisation des municipalités : Manosque place devant le conservatoire, Digne les Bains place Général de Gaulle</p> <p>Aération en laissant les fenêtres ouvertes.</p> <p>Reste le problème d'utilisation des toilettes.</p>
<b>Contenu des cours</b>  Jardin, éveil, initiation, ateliers	<p>Travail sur le corps : exercices de faible intensité physique, travail sur les différentes qualités corporelles</p> <p>Travail sur l'espace : à l'intérieur de son propre espace et aussi en relation avec les autres</p> <p>Travail sur la musicalité : écoute, relation musique/danse, travail sur le rythme avec la méthode « O passo »</p> <p>Echauffement sous forme de barre à terre</p> <p>Apprentissage de chorégraphie statique</p>

## PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE 2020

### Fiche ENSEMBLES – COURS COLLECTIFS

#### Reprise des cours

Suite aux réunions de concertation dans la semaine du 11 mai 2020, les enseignants ont fait part de leur souhait reprendre l'activité en présentiel. Certains cours ont été impossibles en télétravail (théâtre, éveil, ensembles). D'autres cours telle la formation musicale malgré la mise en place du télétravail par 3 enseignants, n'ont pas rencontré de succès auprès des élèves, ceux-ci privilégiant les cours d'instruments. Les cours de musique traditionnelle se sont poursuivis en télétravail mais de façon individuelle.

Discipline	Antenne	Temps	Effectif	Maximum élèves autorisé	Cours en présentiel
Orchestre à vent Ensemble guitare	2 antennes	4h		Digne salle 7 : 2 Manosque salle 301 : 2	Non
Musique traditionnelle	2 antennes	10 h	21	Digne grande salle : 12 Digne théâtre : 12 Manosque annexe : 1	Oui
Jardin - éveil	2 antennes		70	Digne salle Mozart : 8 Manosque salle 307 : 11	
Théâtre	2 antennes	16h	74	D/annexe : 12 M/annexe : 10	Oui
Formation musicale	Manosque	20h		M/salle 104 : 9	Oui
Formation musicale	Manosque	16h		M/salle 205 : 10	Oui
Formation musicale	2 antennes	16h		D/salle FM2 : 5 D/Mozart : 8 M/salle 202	Oui
Formation musicale	Digne les Bains	20h		D/salle FM1 : 5	Oui

#### **PROPOSITIONS DES ENSEIGNANTS**

##### Orchestre à vent

Hypothèse 1 : atténuation de la crise sanitaire

- Nombre d'élèves en fonction de la superficie des salles
- Répétition de 60 minutes pour tous les ensembles
- Répétition tous les 15 jours
- Port du masque pour l'ensemble guitare
- Pas de reprise en juin

Hypothèse 2 : maintien de la situation de crise à ce jour (27/05)

- Pas de reprise en septembre

## Ensemble guitare

### Hypothèse 1 : atténuation de la crise sanitaire

- Nombre d'élèves en fonction de la superficie des salles
- Division en groupes en fonction du nombre autorisé par salle
- Répétition réduite à 45 minutes pour tous les ensembles au lieu de 60
- Répétition tous les 15 jours (si division en deux groupes voire toutes les 3 semaines si les groupes sont plus réduits)
- Répartition des groupes entre les deux enseignants de guitare en fonction des effectifs
- Port du masque
- Pas de reprise en juin

### Hypothèse 2 : maintien de la situation de crise connue à ce jour (27/05)

- Pas de reprise en septembre

## Musique traditionnelle

- Reprise en juin
- Nombre d'élèves en fonction de la superficie des salles
- Proposition d'enseignement en plein air
- Port du masque

## Théâtre

### *Préconisations sanitaires*

Les cours de théâtre seront composés de 5 élèves maximum. L'enseignant vient chercher les élèves à l'entrée principale puis le groupe suivant.

Obligation de nettoyage des mains, masque obligatoire et sortie par issue de secours.

Les élèves arrivent en tenue de training (pas de change pour faciliter la fluidité).

Pas de travail de préparation corporelle et impossibilité de continuer le travail du masque de la commedia dell'arte, du masque neutre, (*ils sont en cuir, c'est un problème pour la désinfection, un risque de tâcher*), ainsi que le travail du chœur tragédien, de groupe.

Le travail proposé se fera dans un espace délimité de 4m2, trois élèves sur scène maximum et deux élèves spectateurs: l'improvisation, le mime, le texte classique et contemporain, travail d'écriture, chaque élève aura la possibilité de fabriquer son propre masque (dans l'esprit de la commedia, papier mâché), le clown (son propre nez rouge).

### *Déroulement des cours en juin*

Éveil : 30'+ 10' pause de désinfection + 30'+ 10' pause de désinfection

Initiation : 40'+ 10' pause de désinfection+ 40'+ 10' pause de désinfection

Cycle 1 et 2 : 45'+ 10' pause de désinfection+ 45'+ 10' pause de désinfection+ 45'+ 10' pause de désinfection

Adultes : 45'+ 10' pause de désinfection+ 45'+ 10' pause de désinfection+45'+10' pause de désinfection

Rencontres : Élèves C1 et C2 de Manosque et Digne les Bains un samedi par mois avec deux tranches horaires : 3heures +10' de désinfection + 3heures

Rencontres : Élèves Adultes de Manosque et Digne les bains un samedi par mois avec deux tranches horaires : 3heures +10' de désinfection +3heures.

## Formation musicale

- Reprise en juin
- Nombre d'élèves en fonction de la superficie des salles
- Battement de 10 minutes entre les cours pour désinfection
- Port du masque
- Passer d'1h30 d'enseignement à 45 minutes de façon à scinder les élèves en deux groupes. Habituellement, le nombre d'élèves est de 15 par cours en moyenne

## Annexe 3 Délibérations 2020

NUMERO	OBJET
--------	-------

### Comité syndical du 28 janvier 2020

D-2020-01	Débat d'orientation budgétaire 2020
-----------	-------------------------------------

### Comité syndical du 11 février 2020

D-2020-02	Compte administratif et comptabilité analytique 2019
D-2020-03	Compte de gestion 2019 de la Paierie départementale
D-2020-04	Reprise du résultat 2019
D-2020-05	Budget primitif 2020
D-2020-06	Convention relative au versement des participations financières 2020
D-2020-07	Modalités de participation financière du Conseil départementale
D-2020-08	Tableau des cadres d'emplois
D-2020-09	Classe à horaire aménagé musicale du collège Marie Borrély à Digne les Bains
D-2020-10	Procédure comptable d'admission d'un titre en non valeur
D-2020-11	Convention d'adhésion au service intercommunal de remplacement et de renforcement du Centre départemental de gestion
D-2020-12	Tarifs des droits d'entrée – saison artistique 2020-2021

### Comité syndical du 6 mai 2020

D-2020-13	Plan de reprise d'activité au 11 mai 2020
-----------	---

### Comité syndical du 2 juin 2020

D-2020-14	Plan de reprise d'activité au 8 juin 2020
D-2020-15	Proposition de report de l'augmentation des droits d'inscriptions
D-2020-16	Proposition d'indemnisation de certains droits d'inscriptions

### Comité syndical du 6 juillet 2020

D-2020-17	Adaptation du tableau des cadres d'emplois
D-2020-18	Bilan social 2019
D-2020-19	Adaptation des ratios d'avancement



**Comité syndical du 5 octobre 2020**

D-2020-20	Adaptation du tableau des cadres d'emplois
D-2020-21	Prévisionnel de la programmation artistique 2020-2021
D-2020-22	Règlement intérieur du Comité syndical
D-2020-23	Demande de subvention 2021 auprès de l'Etat – Direction régionale des affaires culturelles

**Comité syndical du 23 novembre 2020**

D-2020-24	Adaptation du tableau des cadres d'emplois
D-2020-25	Demande de subvention 2021 dans le cadre du Contrat de ville Durance Luberon Verdon agglomération Au chœur des Plantiers
D-2020-26	Demande de subvention au titre du Contrat de ville Provence Alpes agglomération – <i>Orchestres à l'école et de quartier</i> – Année 2021
D-2020-27	Plan de continuité d'activité à compter du 2 novembre 2020
D-2020-28	Modification de la régie d'avance
D-2020-29	Règlement des droits d'inscriptions

## Annexe 3

### Tableau des cadres d'emplois du conservatoire au 31/12/2020

	<b>GRADES</b>	<b>D.H.T.</b>	<b>DISCIPLINES</b>	<b>statut</b>	
1	D.G.S. (de 40000-800000)	35 h	Directeur chargé de la gestion du syndicat mixte	Titulaire	
2	P.E.A. Hors Classe	16h	Chargé de direction	Détachement DGS	
		16h	Directeur Adjoint	Titulaire	
1	Cadre d'emplois des attachés	35h	Direction administrative	Titulaire	
14		P.E.A. Classe Normale	16h	FMG	Titulaire
			16h	Accordéon	Titulaire
			16h	Clavecin	Titulaire
			12h	Contrebasse	Contractuelle
			16h	Formation Musicale Générale	Titulaire
			16h	Guitare	Stagiaire à/c 1/09/2020
			8h	Hautbois	Titulaire
			16h	Piano	Titulaire
			16h	Violon	Titulaire
			16h	Piano	Stagiaire à/c 1/09/2020
			16h	Théâtre	Titulaire
			16h	Guitare	Stagiaire à/c 1/09/2020
			16h	Jazz	Stagiaire à/c 1/09/2020
	7h		Trombone	Titulaire	
21	A.E.A Principal 1ère classe	20h	Accordéon + FMG	Titulaire	
		20h	Alto - Formation Musicale	Titulaire	
		15h	Accompagnement	Non Titulaire	
		20h	Chant	Titulaire	
		20h	Danse Classique	Titulaire	
		20h	Flûte à Bec	Titulaire	
		4h	Galoubet	Titulaire	
		20h	Jazz	Vacant à/c 1/09/2020	
		10h	Musiques traditionnelles	Titulaire	
		20h	Percussions	Titulaire	
		20h	Piano	Titulaire	
		20h	guitare	Vacant à/c 1/09/2020	
		20h	Violon	Titulaire	
		20h	Formation Musicale	Titulaire	
		20h	Violoncelle	Titulaire	
		9h	Chant choral	Non Titulaire	
		8h	Eveil musical et chant choral	Non Titulaire	
		20h	Clarinette	Titulaire	
20h	Guitare	Vacant à/c 1/09/2020			
12h	Trompette	Non Titulaire			
16h	Danse Classique	Vacant à/c 1/09/2020			
5	A.E.A principal 2ème classe	20h	Accompagnement	Titulaire	
		20h	Musiques actuelles	Non Titulaire	
		17H50	Flûte Traversière	Titulaire	
		16h	Danse Classique	Stagiaire au 01/09/2020	
		18H	Danse Jazz	Titulaire	
6	A.E.A. Principal 2ème classe et 1ère classe	12H	Saxophone	Vacant au 6/10/2020	
		14h	Saxophone	Stagiaire au 1/09/2020	
		11h	Flûte traversière	Non Titulaire	
		1h30	Musique assistée par ordinateur	VACANT	
		15h	Danse contemporaine	Non Titulaire au 01/09/2019	
		18h	Violoncelle	Non titulaire	
1	1 Rédacteur	35h	Communication	Titulaire	
1	1 Rédacteur Principal 1ère classe	35h	Compta/GRH	Titulaire	
1	Adjoint Administratif pal 1ère cl	35h	Accueil/Régie/Manosque	Titulaire	
2	Adjoint Administratif Pal 2è cl.	35 h	Partohtèque	Titulaire	
		32h	Secrétariat	Titulaire	
3	Adjoint Administratif	32.31/35	Accueil	Titulaire	
		35h	Accueil/régie/Digne	Titulaire	
		28h	Accueil	non titulaire	
1	Adjoint technique	28h	Agent d'entretien et accueil	Titulaire	



# 2020

Aucun concert, 2 auditions, l'année 2020 se résume à trouver des solutions pour s'adapter à la situation, continuer les cours en visio, et garder l'espoir d'une reprise.

ÉDITION ALPES - 31-05-2020 |

## 10 Digne-les-Bains

MARCOUX

### La nouvelle municipalité du village est en place

La nouvelle municipalité de Marcoux a été mise en place, en présence de Patrick Bénévise maire de la commune jusqu'à ce jour, l'adjoint délégué Maurice Boyer qui dirige cette dernière, à côté conseiller municipal durant la précédente mandature, il a nommé l'adjoint Jean-Pierre Sauter, qui a été élu le 17 mai dernier à été, Kate Deffieux 2<sup>e</sup> adjoint, adjointe conseiller municipal et Jean-Paul Segond 3<sup>e</sup> ad-

joint, qui est entré à la mairie en même temps que Jean-Pierre Sauter. Sur les 11 élus figurent 5 femmes, 6 anciens et 5 nouveaux. Patrick Bénévise a vivement remercié tous les collaborateurs et les personnes impliqués pour la continuité et subsistance de leurs réalisations dans les meilleures conditions. Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 9 juin à 18 h.

CHRISTOPHE COLLETTI



Dimanche 1 Mai 2020  
www.lesalpes.com

L'INFO

### Renouveau du Collège de Digne

L'édifice du collège de Digne les Bains a été rénové mardi 2 juin. Un projet de rénovation sera mis en place pour améliorer les conditions de travail des professeurs et des élèves.

Confinés au 16 mars il a fallu s'adapter...

## Le conservatoire au rythme du virus

Grâce au dévouement des professeurs qui ont réinventé leurs cours, les élèves n'ont pas perdu pas le fil

La première phase de déconfinement est l'occasion pour Brigitte Reynaud, vice-présidente déléguée à la culture et à l'insertion au sein du Conseil départemental, présidente du syndicat mixte qui gère le Conservatoire à Rayonnement Départemental CREDA, ainsi que pour Eric Doucet, directeur général et Benoît Paillasson, directeur pédagogique et artistique adjoint du CREDA, de faire l'état des lieux de l'établissement musical. En préambule, Brigitte Reynaud met l'accent sur sa priorité : "Le santé des personnels et des élèves que je privilégie aussi nous chère", avant de décrire les actions entreprises pendant le confinement et de rendre hommage à tous ceux qui ont continué à travailler pendant cette période, notamment les professeurs qui ont eu l'ingénierie pour permettre aux élèves de continuer à apprendre et se former.

La structure de toutes les écoles et universités atteintes par le confinement a conduit le CREDA à réorganiser totalement son activité comme tous les conservatoires et écoles de musique, danse et théâtre de France. Le premier bouleversement occasionné a rapidement conduit les équipes pédagogiques à se mobiliser pour maintenir le lien avec les élèves.



Les inscriptions de conservatoire pour l'année scolaire 2020-2021 auront lieu du lundi 2 au vendredi 26 juin en privilégiant la voie dématérialisée.

"La santé du personnel et des élèves avant toute chose."

de danse. Le conservatoire de Digne les Bains a été mis en place avec rapidité de vidéos d'élèves par Whatsapp. We transfer on mail. Pour la musique des "auditeurs confiné" sans forme de vidéos ont

été rassemblées sous un même dossier sur un padlet (sorte de mur virtuel de la classe, NDLR). Ces pratiques ont permis de maintenir pendant deux mois un bon niveau d'entraîne et de continuer à

progresser. "Le déconfinement n'a pas permis aux établissements d'enseignements artistiques de reprendre leurs portes à ce jour, mais pour leurs activités innovatrices que pour les activités de formation diplômante. A

la Direction de l'Éducation Nationale chaque conservatoire dépend principalement de la collectivité avec laquelle il conclut son projet. L'équipe de direction a travaillé avec le personnel du conservatoire la réflexion d'un

"Le déconfinement ne nous a pas permis de rouvrir."

plan de continuité et d'un plan de reprise d'activité et la partie aux élus qui déclinent de l'activité de l'établissement avec la présidence de Brigitte Reynaud, présidente Eric Doucet et Benoît Paillasson qui ajoutent : "Nous espérons être autorisés à reprendre notre activité en juin. Les jours prochains de mettre à l'épreuve l'ensemble du protocole sanitaire mis en place à destination de certains cours de disciplines et des parties communes, cette routine en nous préparant la possibilité de cohabiter avec élèves, professeurs et parents dans un processus de leur mise en application".

**INSCRIPTIONS**  
Les inscriptions du conservatoire pour l'année scolaire 2020-2021 ouvriront du lundi 2 au vendredi 26 juin en privilégiant la voie dématérialisée. Le site internet du conservatoire ([www.creda.fr](http://www.creda.fr)) et des annexes affilées sur les communes de Digne-les-Bains et à Manque détaille l'ensemble des procédures et le protocole sanitaire mis en place.

## CONSERVATOIRE

# Pour garder le tempo, profs et élèves ont dû être ingénieux



Malgré quelques décrochages durant le confinement, la majorité des élèves ont fait de réels progrès. Depuis le 8 juin, 50 % des cours sont assurés dans des règles de sécurité très strictes. /PHOTO M.F.

C'est la reprise au Conservatoire de Manosque! En présence de Brigitte Reynaud, vice-présidente du Conseil départemental qui gère l'établissement, du directeur Éric Doucet et de Benoît Paillard, professeur de jazz, l'heure était à la présentation des activités, qui se remettent en place après deux mois de confinement.

Le 12 mars, quelques jours avant l'annonce du confinement, les équipes pédagogiques se sont mobilisées pour maintenir le lien avec les élèves en utilisant tous les moyens du télé-enseignement et les réseaux sociaux comme Facebook, Instagram ou encore la messagerie Whatsapp. Elles ont développé de véritables séances de substitution en utilisant des services de téléconférence comme Zoom, Teams ou Skype. Mais compte tenu de la mauvaise qua-

lité du son, du décalage temporel ou de la perte de synchronisation image-son, les élèves ont dû se motiver pour continuer de travailler en autonomie. Des cours de danse sur un "mur", des auditions confinées sur YouTube ou un padlet (mur virtuel de la classe), toutes ces pratiques ont permis de maintenir le niveau. Des solutions qui ne sauraient remplacer le présentiel, qui est la base de l'enseignement et du geste artistique. *"Les professeurs ont fait preuve d'ingéniosité pendant le confinement malgré les zones blanches, assure Brigitte Reynaud. Ils ont été très riches en idées et ont eu la fibre sociale!"*

Si comme l'assure le directeur, *"il y a eu quelques décrochages, mais avec le temps libre, les élèves ont fait de réels progrès"*, il est grand temps de retrouver tranquillement les lo-

caux situés rue des écoles. Depuis le 8 juin, 50 % des cours sont assurés et les règles sont strictes. Les inscriptions pour l'année 2020/2021 ont d'ores et déjà commencé ([www.crd04.fr](http://www.crd04.fr)), mais la grande interrogation porte sur la programmation des spectacles et les décisions du gouvernement. Pour autant des dates sont fixées pour les "Promenades Beethoven" : le 5 décembre à Manosque, le 18 décembre à Digne, et pour la fantaisie lyrique de Ravel "L'enfant et les sortilèges", ce sera le 4 avril 2021 au palais des congrès de Digne et le 16 avril 2021 à Jean-le-Bleu à Manosque. *"Nous partons avec l'idée que le Covid peut repartir et que tout peut encore évoluer"*, déplore Éric Doucet qui a vu l'opéra les "Indes galantes", reporté la veille du concert.

M.F.

Télétravail, zoom, skype.....

de province - 16/6/2020

Pas de fausses notes pour le conservatoire départemental des Alpes de Haute-Provence mais pas de partitions en vue non plus. Les conservatoires de Digne-les-Bains et Manosque sont à l'ère du numérique depuis le début du confinement avec notamment des cours en ligne et des élèves comme des professeurs qui s'adaptent au mieux face à la situation : réseaux sociaux, visio conférence et auditions confinées tout a été tenté pour assurer la continuité de l'enseignement. Et ce même une fois le 11 mai passé l'établissement n'a pas pu rouvrir ses portes faute d'autorisation du gouvernement. A quelques jours des nouvelles annonces du premier ministre l'établissement se prépare, ou du moins espère, pouvoir rouvrir au moins quelques jours au mois de juin afin de préparer au mieux la rentrée de septembre qui devra certainement se faire dans des conditions similaires, Benoit Paillard le directeur adjoint du conservatoire départemental des Alpes de Haute-Provence



## LE CONSERVATOIRE A ROUVERT SES PORTES ET SE PRÉPARE DÈS MAINTENANT À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE

Comme évoqué lors d'une conférence de presse à Digne-les-Bains début juin (voir notre édition datée du 5 au 11 juin), le confinement a profondément modifié le fonctionnement du Conservatoire, avec des cours en visio ou vidéo. Mais depuis le 8 juin, le Conservatoire a officiellement rouvert ses portes et les cours ont pu reprendre, mais avec des conditions assez spécifiques, comme ont pu les présenter Brigitte Reynaud, présidente du Conservatoire, mais aussi Eric Doucet et Benoit Paillard. L'équipe de direction a « construit avec le personnel du Conservatoire un plan de reprise de l'activité et l'a proposé au comité syndical qui l'a voté. Cette reprise était indispensable et absolument nécessaire à l'évaluation du protocole sanitaire mis en place et sa nécessaire adaptation à nos pratiques, à nos bâtiments et à la formation de notre personnel et de nos élèves ». C'est ainsi que depuis près de deux semaines maintenant les cours ont pu reprendre, mais en comité restreint, avec pas plus de 15 élèves « pour protéger au mieux enseignants et élèves », ajoute l'équipe de direction du Conservatoire, ce qui n'est pas simple notamment pour les cours de danse. « On a donc réduit les activités. On n'avait pas le choix. 50% des cours ont repris globalement, et les élèves sont ravis de pouvoir revenir au Conservatoire ». Quant aux examens, « ils sont modifiés, et beaucoup seront finalement en contrôle continu ». Au-delà de la réouverture pour cette fin juin, « nous nous préparons surtout pour septembre, et ainsi trouver les meilleures

solutions selon les conditions qui devront être à mettre en place ou pas », évoque Eric Doucet.

« Comment pourra-t-on fonctionner à la rentrée ? »

Une certitude, les inscriptions sont déjà ouvertes jusqu'au 26 juin dans un premier temps en privilégiant la voie "dématérialisée" par téléphone ou mail du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

« Elles reprendront ensuite le 26 août jusqu'au 8 septembre, le Conservatoire rouvrant ses portes le lundi 14 septembre », ajoute Eric Doucet.

Les autres interrogations de l'équipe de direction concernent du coup la programmation artistique. « Que pourrons-nous faire concernant nos événements ? Pourront-ils être reprogrammés ? Dans quelles conditions ? Pour autant, nous espérons pouvoir les remettre, à l'image des « Promenades Beethoven » à Digne et Manosque dans le cadre des 250 ans de la naissance de Ludwig Van B. le 5 décembre à Manosque et le 18 au Centre culturel René Char de Digne-les-Bains ».

Il en est de même pour l'opéra (fantaisie lyrique) de Ravel « L'enfant et les sortilèges » le dimanche 4 avril au Palais des Congrès de Digne et le vendredi 16 avril au Théâtre Jean le Bleu de Manosque. « D'autres événements sont aussi prévus, mais ne seront validés qu'à la rentrée. Et nous imaginons aussi pouvoir reporter l'opéra "Les Indes galantes" qui n'a pu être joué », conclut Eric Doucet.

Guillaume MESSIEN

Espoir....

## LES CONSERVATOIRES DU 04 EN MODE POST-CONFINEMENT

Jeudi 18 Juin 2020 | Lu 203 fois| Fréquence Mistral

2020.06.18 - Manosque - Conservatoires 04.mp3 (4.7 Mo)

0:008:16

Il a fallu s'adapter et faire une croix sur bien des actions. Le 12 mars au soir, la France apprenait les mesures restrictives du confinement. Et le lendemain, les responsables du Conservatoire annulaient la représentation prévue le 14 mars des Indes Galantes, l'opéra-ballet de Jean-Philippe Rameau qu'élèves et professeurs répétaient depuis de longs mois. Et ce n'est pas tout ! Les établissements de Digne et Manosque devaient fermer leurs portes mais il fallait continuer l'enseignement. C'est là que la passion, le professionnalisme et l'ingéniosité des enseignants a fait merveille. Vous les entendrez dans un instant.

Vous entendrez aussi Brigitte Reynaud, vice-présidente du conseil départemental des Alpes de Haute-Provence en charge de la culture et qui préside aux destinées des deux antennes manosquine et dignoise du conservatoire à rayonnement départemental. Je précise que la rentrée physique et limitée des établissements a eu lieu le 8 juin ; les inscriptions sont possibles jusqu'au 26 juin avant une reprise de celles-ci du 26 août au 8 septembre pour une rentrée prévue le lundi 14 septembre... si la situation sanitaire le permet bien sûr. Je vous propose d'écouter les deux directeurs Benoit Paillard et Eric Doucet ainsi que Brigitte Reynaud qui évoquent cette période inédite ainsi que l'été sinistré que nous allons vivre.



# -Fréquence Mistral-

## La rentrée très particulière du Conservatoire de Manosque

Mardi 15 Septembre 2020 | Lu 254 fois



🔊2020.09.15 - Manosque - Rentrée conservatoire musique.mp3 (3.09 Mo)

Comme la plupart des établissements, le conservatoire s'est adapté à la crise sanitaire et cette rentrée est marquée par la poursuite du protocole sanitaire. En mars déjà, confinement oblige, les cours puis les examens ont subi des modifications : enseignement à distance et usage de l'internet, le lien élève-professeur a été maintenu avec ingéniosité. Difficile cependant d'imaginer une répétition d'orchestre en vidéo et encore moins un concert collectif.

Quant aux projets, et malgré le virus, ils tentent d'être dans la continuité des années précédentes : partenariat avec l'Education nationale notamment mais aussi la perspective de concerts sur Digne et Manosque avec en décembre une promenade Beethoven pour fêter les 250 ans du compositeur et également l'opéra « Les Indes Galantes » de Jean-Philippe Rameau qui a été reporté et, nous l'espérons, sera donné en avril dans les deux villes. Enfin deux arrivées à signaler à Manosque, la pianiste Anica Skryane remplace la regrettée Sylvia Clavel et Arthur Billiez amène une touche musiques actuelles avec la MAO .

Je vous propose d'écouter Benoit Paillard et Brigitte Reynaud qui évoquent cette rentrée particulière...



A.Billiez - A.Skryane



# Le Conservatoire met en musique sa rentrée

Le 14 septembre, l'institution rouvre dans des conditions strictes

**D**ans le 094 bel auditorium, Brigitte Reynaud, vice-présidente du Conseil départemental, Benoît Palliard, directeur adjoint du Conservatoire des Alpes de Haute-Provence et Marylène Sebbien à la communication ont soumis le plan de reprise de l'activité validé par le comité syndical. La rentrée pour 534 élèves à Manosque et 384 à Digne est prévue pour le lundi 14. Les visages sont graves car tout doit être adapté aux protocoles, aux bâtiments et à la formation des professeurs. Depuis la réouverture en juin, les cours individuels reprennent ainsi que pour les groupes. 15 personnes sont limitées par décret du gouvernement.

"Une rentrée bien particulière pour nous, avec la mise en place du protocole, au plaisir au premier chef. Mais les élèves ont été suivis à distance grâce au télé-enseignement et n'ont pas perdu leurs acquis. On n'enseignera plus jamais pareil après cet épisode, mais nous avons envie de reprendre", avoue Benoît Palliard.

Toutefois, les parents d'élèves peuvent être complètement rassurés, les conditions de sécurité sont extrêmement surveillées et sous autre façon de travailler a été mise en place. Inquiétude, recherche et partage sont les maîtres mots d'un contexte si particulier qui a révélé de nombreux talents.



Le Conservatoire, dirigé par Benoît Palliard (au piano) prépare sa rentrée. Deux nouveaux professeurs arrivent Arthur Billiez et Anika Stryane (en médaillon).

La plus grosse difficulté est la pratique collective et la jauge pour les cours de classe et les chorales.

### La pratique collective difficile à mettre en place

Pour cette rentrée bien particulière, les enfants seront accueillis par les professeurs mais sans leurs parents. Tout a été mis en œuvre concernant le protocole d'hygiène, Plexiglas, masques, gel hydroalcoolique, désinfection régulière des locaux, sens de circulation, limitations de l'accès aux salles, inter-

valles entre les cours et attention. La reprise des classes de CHAM et CHAD en partenariat avec l'Éducation nationale a été confirmée. L'enseignement de l'orchestre à l'école est maintenu. Deux nouveaux professeurs ont été recrutés : Arthur Billiez, bariton et fils du célèbre saxophoniste Don Billiez pour "Musique Associée par Ordinateur" et Anika Stryane, professeure de piano accompagnatrice de la regrettée Sylvia Clavel.

Deux événements sont maintenus dans la programmation 2020-2021 : "La promenade des

flûtes" (de 5 à Manosque et le 18 à Digne) et "Les Indes galantes" (4 avril à Digne et 16 à Manosque) mais il subsiste toujours une grande incertitude sur la planification de ces spectacles qui ont nécessité beaucoup de travail. Rien n'est gagné d'avance mais la prudence reste de mise et la joie de cette reprise passera se faire sur les visages de toute l'équipe.

M.F.

Contact Digne 04 78 33 32 36  
Manosque 04 78 33 31 43  
www.094.fr

La  
provence -  
Sept 2020

De retour....

# CONSERVATOIRE

